



Numéro d'inscription de la ROP : 058-23

Plan de protection des océans – Confiance des Canadiens à l'égard de la sécurité maritime 2024

Rapport de recherche sur l'opinion publique

Préparé pour Transports Canada

Nom du fournisseur : Pollara Strategic Insights Inc.

Numéro de contrat : CW2332068

Valeur du contrat : 168 768,89 \$

Date d'attribution : 4 octobre 2023

Date de livraison : 27 mars 2024

Pour de plus amples renseignements sur le présent rapport, veuillez communiquer avec Transports Canada à l'adresse TC.PublicOpinion-OpinionPublique.TC@tc.gc.ca

This report is also available in English.

The word "Canada" in a large, black, serif font. A small red maple leaf is positioned above the letter 'a'.

Plan de protection des océans – Confiance des Canadiens à l'égard de la sécurité maritime 2024

Rapport de recherche sur l'opinion publique

Préparé pour Transports Canada

Nom du fournisseur : Pollara Strategic Insights Inc.

Date : mars 2024

Le présent rapport de recherche sur l'opinion publique présente les résultats d'un sondage en ligne auprès de 3 100 Canadiens mené par Pollara Strategic Insights Inc. pour le compte de Transports Canada. Des entrevues approfondies auprès de partenaires autochtones et d'intervenants du milieu maritime ont également été menées pendant la même période.

This publication is also available in English under this title: Oceans Protection Plan - Canadians' Confidence in Marine Safety 2024.

Transports Canada autorise la copie ou la reproduction de la présente publication à des fins non commerciales personnelles et publiques. Les utilisateurs doivent reproduire les extraits avec exactitude, indiquer que Transports Canada en constitue la source et ne pas présenter leur version comme étant officielle ou comme ayant été produite avec l'aide ou l'autorisation de Transports Canada.

Pour demander la permission de reproduire des extraits de la présente publication à des fins commerciales, veuillez remplir le formulaire Web suivant : <https://tc.canada.ca/fr/services-generaux/demande-affranchissement-droit-auteur>

Ou envoyer un message à l'adresse TCcopyright-droitdauteurTC@tc.gc.ca

Numéro de catalogue : T29-173/2024F-PDF

Numéro international normalisé du livre (ISBN) : 978-0-660-70822-5

© Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, représenté par le ministre des Transports, 2024

The logo for the Government of Canada, featuring the word "Canada" in a large, black, serif font. A small red maple leaf is positioned above the letter "a".

Table des matières

Liste des tableaux	4
Liste des diagrammes	5
Sommaire.....	6
A. Contexte et objectifs de la recherche	6
B. Méthodologie brève.....	6
C. Résumé des principales constatations	7
D. Note à l'intention du lecteur	12
E. Attestation de neutralité politique	13
Constatations Détaillées	14
A. Constatations de l'étude quantitative.....	14
1. Perceptions du système de sécurité maritime du Canada	15
2. Perceptions du Plan de protection des océans	28
3. Rôles dans le développement et la prise en charge de la sécurité maritime	38
4. Portée et importance de la participation au système de sécurité maritime du Canada	40
5. Sources d'information sur les programmes et initiatives du GC en matière de sécurité maritime	45
6. Participation aux séances de participation	47
B. Constatations des entrevues avec les partenaires autochtones.....	48
C. Constatations des entrevues avec les intervenants du milieu maritime	55
Annexe	62
Annexe A : Rapports sur la méthodologie de la recherche quantitative.....	62
Annexe B : Rapport sur la méthodologie de la recherche quantitative	65
Annexe C: Questionnaire du sondage.....	67
Annexe D: Guide de discussion de l'entrevues approfondie.....	79

Liste des tableaux

- Tableau 1 : Connaissance des questions relatives à la sécurité maritime : Population générale
- Tableau 2 : Connaissance des questions relatives à la sécurité maritime : Collectivités côtières
- Tableau 3 : Connaissance des questions relatives à la sécurité maritime : Peuples autochtones
- Tableau 4 : Importance de la sécurité maritime : Population générale
- Tableau 5 : Importance de la sécurité maritime : Collectivités côtières
- Tableau 6 : Importance de la sécurité maritime : Peuples autochtones
- Tableau 7 : Confiance dans le système de sécurité maritime du Canada
- Tableau 8 : Raisons de la confiance élevée dans le système de sécurité maritime du Canada
- Tableau 9 : Raisons de l'absence de confiance dans la sécurité maritime du Canada
- Tableau 10 : Connaissance des règlements, activités ou programmes particuliers du GC (1/3)
- Tableau 11 : Connaissance des règlements, activités ou programmes particuliers du GC (2/3)
- Tableau 12 : Connaissance des règlements, activités ou programmes particuliers du GC (3/3)
- Tableau 13 : Confiance dans le système d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en milieu marin du Canada
- Tableau 14 : Connaissance du Plan de protection des océans : Par région
- Tableau 15 : Mémorisation du Plan de protection des océans au cours de la dernière année
- Tableau 16 : Caractéristiques des messages mémorisés pour le Plan de protection des océans
- Tableau 17 : Sources de mémorisation du Plan de protection des océans
- Tableau 18 : Importance des aspects du Plan de protection des océans
- Tableau 19 : Importance des aspects du Plan de protection des océans : Comparaison entre la population générale, les collectivités côtières et les peuples autochtones
- Tableau 20 : Répercussions du Plan de protection des océans
- Tableau 21 : Répercussions du Plan de protection des océans : Comparaison entre la population générale, les collectivités côtières et les peuples autochtones
- Tableau 22 : Incidence de la recherche d'information sur la sécurité maritime
- Tableau 23 : Importance de l'information fournie par le gouvernement sur la sécurité maritime
- Tableau 24 : Importance de l'information fournie par le gouvernement sur la sécurité maritime : Comparaison entre la population générale, les collectivités côtières et les peuples autochtones
- Tableau 25 : Principales sources d'information dans lesquelles chercher les programmes et initiatives du GC en matière de sécurité maritime
- Tableau 26 : Incidence de la participation aux séances de participation
- Tableau 27 : Mémorisation de l'organisateur des séances de participation

Liste des diagrammes

Diagramme 1 : Confiance dans les espèces et habitats marins protégés au Canada

Diagramme 2 : Confiance dans le système d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en milieu marin du Canada

Diagramme 3 : Connaissance du Plan de protection des océans du gouvernement du Canada

Diagramme 4 : Rôles dans le développement de la sécurité maritime

Diagramme 5 : Rôles dans la prise en charge de la sécurité maritime

Diagramme 6 : Degré de mobilisation pour le système de sécurité maritime du Canada

Diagramme 7 : Importance de la rétroaction concernant les décisions en matière de sécurité maritime

Sommaire

A. Contexte et objectifs de la recherche

Le Plan de protection des océans constitue le meilleur investissement jamais fait pour protéger les côtes et voies navigables du pays. Il instaure le meilleur système de sécurité maritime au monde, qui crée des opportunités économiques pour la population canadienne tout en protégeant nos côtes pour plusieurs générations.

Le Plan de protection des océans rassemble Transports Canada, les partenaires autochtones, les collectivités côtières, le secteur maritime et autres intervenants dans le but de créer et d'améliorer le système de sécurité maritime du Canada. Il cadre dans le mandat de Transports Canada. Transports Canada procède de façon périodique à une recherche sur l'opinion publique visant à mesurer la connaissance des questions par les Canadiens et leur niveau de confiance dans la sécurité maritime, la protection des écosystèmes et le Plan de protection des océans. Cette recherche mesure la connaissance et la confiance vis-à-vis du système de sécurité maritime du Canada; la connaissance, l'importance et les répercussions du Plan de protection des océans; ainsi que les rôles tenus par l'État et d'autres organismes en matière de développement et de prise en charge de la sécurité maritime.

Cette recherche contribuera à la planification des communications, à la sensibilisation et à la mobilisation en matière de sécurité maritime, en plus de permettre de mesurer l'amélioration des relations avec les peuples autochtones, les collectivités côtières, les partenaires autochtones et les intervenants du milieu maritime.

B. Méthodologie brève

Dans le but d'atteindre les objectifs de la recherche, Pollara a conçu un élément quantitatif et un élément qualitatif.

Pour l'élément quantitatif, Pollara a mené un sondage auprès de n=3 100 Canadiens. Bien qu'on ne puisse pas attribuer de marge d'erreur aux sondages en ligne, un échantillon aléatoire de cette taille donne lieu à une marge d'erreur de +/- 1,8 %, 19 fois sur 20. Cet exemple comprenait n=624 sondages auprès de peuples autochtones et n=1 656 sondages auprès de résidents de collectivités côtières au Canada. La plupart des sondages remplis (n=3 076) ont été recueillis au moyen d'un panel en ligne, avec n=40 sondages remplis à l'échelle des territoires recueillis lors d'entrevues téléphoniques menés par une équipe de responsables d'entrevue bilingues formés. Le sondage a été mené du 5 décembre 2023 au 16 janvier 2024 en français et en anglais.

Les constatations sont présentées séparément pour la population générale, les peuples autochtones et les Canadiens qui habitent dans des collectivités côtières. Lorsque c'est possible, les résultats ont été comparés à un sondage de référence de 2018 auprès de n=3 407

(n=2 168 membres de la population générale et n=1 239 personnes autochtones), un sondage de 2020 auprès de n=2 702 (n=2 141 membres de la population générale et n=561 personnes autochtones) et un sondage de 2022 auprès de n=2 791 (n=2 224 membres de la population générale et de n=600 personnes autochtones).

Pour l'élément qualitatif, on a mené des entrevues approfondies au téléphone avec 25 partenaires autochtones et 27 intervenants du milieu maritime. Ces entrevues ont été menées de décembre 2023 à janvier 2024 en français et en anglais.

Le processus de collecte est décrit séparément à l'annexe A (méthodologie quantitative) et l'annexe B (méthodologie qualitative). L'annexe C présente le questionnaire du sondage et l'annexe D contient le guide des entrevues approfondies avec les partenaires autochtones et les intervenants du milieu maritime.

C. Résumé des principales constatations

Perceptions du système de sécurité maritime du Canada

Les Canadiens ont une connaissance limitée des questions générales relatives à la sécurité maritime. Tandis que de 32 % à 43 % d'entre eux démontrent au moins une connaissance modérée, seuls 7 % à 11 % affirment bien connaître les questions relatives à la sécurité maritime telles que les pratiques de navigation sécuritaires, les mesures prises pour protéger l'environnement marin, l'intervention lors de déversements en mer et le maintien de la fiabilité et de la solidité de la chaîne d'approvisionnement canadienne. Ces niveaux de connaissance sont en baisse depuis 2018. Malgré le fait que les Canadiens affichent une faible connaissance des préoccupations en matière de sécurité maritime, ils sont nombreux à être d'avis que prendre ces questions en charge est très important pour eux, en particulier l'intervention lors de déversements et d'accidents en mer et la protection de l'écosystème marin.

Ils ont une connaissance modérée des programmes et initiatives du gouvernement du Canada concernant la prévention, la surveillance et l'intervention en matière de déversements et d'incidents d'hydrocarbures. La confiance de la population dans le système d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en milieu marin du Canada est elle aussi modeste. Plus précisément, 72 % des Canadiens expriment une confiance au moins modérée dans la capacité du système à se préparer aux déversements d'hydrocarbures et à intervenir lorsqu'ils surviennent et 59 % expriment un niveau semblable de confiance dans la capacité du système à prévenir les déversements d'hydrocarbures et à tenir les pollueurs responsables des coûts associés au nettoyage des déversements.

Sept Canadiens sur dix (69 %) ont un certain niveau de confiance dans le système de sécurité maritime du Canada et la protection des espèces et habitats marins du pays. En particulier, la population continue d'exprimer une confiance modeste dans le système de sécurité maritime,

avec des niveaux de confiance supérieurs à ceux de 2022 et semblables à ceux de 2018 et 2020. Ces perceptions positives à modestes s'expliquent surtout par le fait que la population est d'avis que le Canada a des lois, politiques et règlements en place, est proactif et a la réputation d'être sensibilisé aux questions environnementales.

Les résidents des collectivités côtières connaissent un peu mieux les aspects généraux du système de sécurité maritime du Canada, ainsi que les initiatives et programmes particuliers du gouvernement du Canada. Ils accordent une importance accrue à l'intervention en cas de déversements, d'incidents et d'urgences en mer, à la protection de l'environnement marin et au maintien de la fiabilité et de la solidité de la chaîne d'approvisionnement. Cette cohorte présente un degré de confiance légèrement supérieur dans la capacité du système d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en milieu marin du Canada, comparativement à la population.

Les peuples autochtones affichent des niveaux un peu plus élevés de connaissance et accordent une importance légèrement supérieure aux aspects de sécurité maritime par rapport à la population générale. Ils ont moins tendance à avoir confiance dans le système de sécurité maritime du Canada et sa capacité à protéger l'écosystème marin, mais partagent l'avis de la population quant à leur confiance dans le système d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en milieu marin du Canada. En particulier, les peuples autochtones qui habitent dans une région côtière ont plus tendance à connaître les questions générales relatives à la sécurité maritime et les initiatives et programmes particuliers de l'État. Ces questions ont beaucoup plus d'importance à leurs yeux et ils expriment des niveaux de confiance supérieurs dans la capacité de l'État à protéger les voies navigables et habitats marins du Canada.

Ces constatations sont conformes à l'opinion des partenaires autochtones qui mettent l'accent sur l'importance culturelle et traditionnelle des océans et voies navigables et qui en dépendent pour leur survie et leurs loisirs. Bien qu'ils s'inquiètent du transport maritime, de la pollution, ainsi que des répercussions sur l'écosystème aquatique et la sécurité humaine, ils apprécient les efforts déployés par l'État.

Les intervenants du milieu maritime expriment une opinion semblable à celle des partenaires autochtones. Ils mentionnent également le rôle utilitaire des océans et voies navigables du Canada (en particulier sur la côte est). Ils soulignent l'importance économique du transport, du tourisme et de la pêche, tout en réaffirmant l'importance de la sécurité maritime, comme des efforts durables de gestion et de conservation essentiels aux prochaines générations.

Perceptions du Plan de protection des océans

Étant donné que les Canadiens ne sont pas très mobilisés par les questions relatives à la sécurité maritime, rien de surprenant à ce qu'ils soient peu nombreux à connaître le Plan de protection des océans. Tandis qu'une faible majorité indique une certaine connaissance du Plan de protection des océans, seuls 12 % le connaissent très bien ou quelque peu. Parmi les personnes avec une certaine connaissance, seules 6 % ont vu ou lu le Plan, ou en ont entendu parler, au cours de la dernière année. Les personnes qui l'ont vu ou lu, ou en ont entendu parler, ont en mémoire les

principales mesures du Plan de protection des océans telles que la protection accrue des océans et voies navigables et la protection des espèces et habitats marins. Les principales sources d'information sur le Plan de protection des océans sont la télévision et les journaux, avec quelques mentions de la radio, des médias sociaux, du site Web de Transports Canada ou d'autres sites gouvernementaux.

Malgré une faible connaissance du Plan de protection des océans, une vaste majorité de Canadiens croient quand même que les règlements, les initiatives et les mesures du Plan sont importants. Les Canadiens sont surtout d'avis qu'une intervention et une gestion rapides concernant les facteurs qui influencent la pollution marine, ainsi que la protection et la remise en état de l'environnement marin sont importantes. Les autres aspects du Plan concernant la sécurité maritime, la recherche scientifique et la collaboration avec de nombreuses cohortes de Canadiens sur les initiatives de sécurité maritime sont importants pour 61 % à 67 % des Canadiens.

De 35 % à 50 % de la population perçoit une influence positive du Plan de protection des océans quant à l'amélioration de la sécurité maritime et la protection de l'environnement marin. Cependant, un grand nombre (35 % à 42 %) n'en sait pas assez pour fournir une évaluation. Comme on pouvait s'y attendre, une grande connaissance du Plan de protection des océans entraîne une influence positive perçue élevée du Plan de protection des océans concernant divers aspects de la sécurité maritime, par rapport aux personnes qui le connaissent mal ou pas du tout.

Les collectivités côtières du Canada affichent des niveaux de connaissance un peu plus élevés du Plan de protection des océans que les collectivités non côtières. Dans le même ordre d'idées, elles ont un peu plus tendance à considérer l'ensemble des aspects du Plan de protection des océans mis à l'essai comme étant importants. De 37 % à 52 % des habitants de collectivités côtières ont plus tendance à observer des répercussions positives du Plan sur les divers aspects de la sécurité maritime et de la remise en état de l'environnement.

Les peuples autochtones sont plus enclins à déclarer très bien ou quelque peu connaître le Plan de protection des océans que la population. Ce point s'explique principalement par un niveau nettement supérieur de connaissance du Plan au sein des collectivités côtières autochtones. Les peuples autochtones qui ont vu, lu ou entendu quoi que ce soit concernant le Plan au cours de la dernière année nomment la télévision comme source principale et ils sont beaucoup plus enclins à recevoir de l'information des médias sociaux que la population, en particulier de YouTube. Leur opinion sur l'importance de la plupart des aspects du Plan de protection des océans ressemble à celle de la population. Cependant, ils s'investissent davantage à améliorer la sécurité maritime dans l'Arctique et à favoriser une participation plus significative de leur communauté et des autres Canadiens que la population. En outre, cette cohorte a un peu plus tendance à observer des répercussions positives du Plan de protection des océans.

Les partenaires autochtones interrogés expriment également divers degrés de compréhension du Plan de protection des océans; certains d'entre eux ont de la difficulté à en cerner les objectifs primordiaux. Conformément aux répercussions positives perçues du Plan de protection des océans parmi les peuples autochtones, les partenaires autochtones ont une opinion favorable du

Plan de protection des océans dans l'ensemble en raison de ses niveaux de financement et des efforts déployés dans des domaines essentiels comme la sécurité et la mobilisation des communautés autochtones. Cependant, ils soulignent la nécessité d'améliorer divers aspects, surtout que le Plan doit stipuler des objectifs clairs, cohérents et mesurables, simplifier les processus, réduire le temps de consultation, s'attaquer au roulement du personnel gouvernemental et favoriser l'engagement durable.

Les intervenants du milieu maritime ont une connaissance de base du Plan de protection des océans, le percevant comme un vaste ensemble d'initiatives de financement visant à améliorer la sécurité maritime, à protéger l'environnement et à promouvoir le développement économique. Ils reconnaissent que les partenaires autochtones sont essentiels au Plan de protection des océans, avec un accent sur la collaboration et l'inclusion. Tandis que les intervenants font l'éloge de l'engagement et de l'investissement du Plan de protection des océans dans la sécurité maritime, tout comme les partenaires autochtones, ils critiquent l'absence d'objectifs stratégiques clairs et la mise en place lente. Les propositions d'amélioration comprennent le renforcement de la mobilisation des collectivités, ce qui améliore le processus de mobilisation et permet d'investir dans la technologie et de faire preuve de plus de transparence.

Rôles dans le développement et la prise en charge de la sécurité maritime

La majorité des Canadiens souhaitent une forte participation du gouvernement du Canada et de leur province ou territoire dans le développement de la sécurité maritime. On s'attend nettement plus (76 % de la population) à ce que le gouvernement fédéral assume un rôle beaucoup plus important et central dans la sécurité maritime. Cependant, le pourcentage de Canadiens (37%) étant d'avis que le gouvernement fédéral a grandement contribué à la prise en charge de la sécurité maritime au cours des dernières années est loin de répondre aux attentes de la population.

Dans le même ordre d'idées, ils sont 59 % à préférer que leur province ou territoire tienne un plus grand rôle en matière de sécurité maritime, mais seulement 23 % à croire qu'il tient un rôle considérable. Les Canadiens préfèrent à 45 % que les gouvernements autochtones tiennent un rôle important. Il convient de noter que cette opinion est exprimée avec plus de force par 61 % des Autochtones. Toutefois, seulement 19 % de la population et 32 % des Autochtones sont d'avis que les gouvernements autochtones ont apporté une grande contribution. À l'opposé, ils ne sont que 34 % à s'attendre à ce que leur administration municipale ou locale tienne un rôle important.

Tout comme l'opinion exprimée par les intervenants du milieu maritime et les partenaires autochtones, les collectivités côtières ont une perception un peu plus positive de la contribution du gouvernement du Canada dans la prise en charge de la sécurité maritime. Les collectivités côtières autochtones ont plus tendance à être d'avis que tous les ordres de gouvernement, dont le secteur du transport, ont apporté des contributions au moins assez importantes.

Portée et importance de la participation au système de sécurité maritime du Canada

Une vaste majorité de Canadiens affirment ne pas participer activement à la sécurité maritime. Rien de surprenant, étant donné la faible connaissance des systèmes de sécurité maritime, y compris le Plan de protection des océans. Cela dit, malgré une mobilisation limitée, les Canadiens s'avèrent être des défenseurs de l'environnement; ils ont vraiment la sécurité maritime à cœur, lui accordent une grande importance et considèrent qu'il est avisé de recevoir de l'information et de commenter les questions relatives à la sécurité maritime au Canada.

Ils sont 19 % des Canadiens à affirmer une participation active au moins modérée au système de sécurité maritime du Canada, avec 34 % des peuples autochtones qui résident en zone côtière signalant une participation active.

Le pourcentage de Canadiens à la recherche d'information sur la sécurité maritime a baissé de 19 % à 24 % au cours des années précédentes à 13 % maintenant, ce qui explique partiellement le déclin de la connaissance des questions relatives à la sécurité maritime. Bien que les collectivités côtières autochtones soient plus intéressées par ce sujet, la probabilité qu'elles recherchent de l'information sur la sécurité maritime baisse également.

Malgré la faible recherche pour de l'information sur la sécurité maritime, la majorité des Canadiens croient qu'il est très important que le gouvernement du Canada fournisse des renseignements sur des aspects de la sécurité maritime – l'intérêt est à son comble pour le nombre d'accidents et de déversements, ainsi que les données sur le nettoyage des déversements. Il convient de noter que les personnes qui connaissent moins le Plan de protection des océans ont plus tendance à être intéressées par ces renseignements.

En plus de recevoir de l'information, les Canadiens considèrent également qu'il importe de commenter les décisions prises par l'État en matière de sécurité maritime. Les peuples autochtones, surtout ceux en zone côtière, sont ceux pour qui ce point est le plus important. Ce sentiment est appuyé par les partenaires autochtones, qui s'attendent à ce que l'État accroisse et maintienne les consultations avec les communautés autochtones.

Sources d'information sur les programmes et initiatives du GC en matière de sécurité maritime

La majorité des répondants préfèrent effectuer leur recherche sur Internet (78 %), avec une grande partie d'entre eux qui se fient aux sites Web du gouvernement du Canada (49 %) pour l'information sur les programmes et initiatives du gouvernement en matière de sécurité maritime. Ils sont peu nombreux à mentionner rechercher de l'information d'autres sources telles que les organismes non gouvernementaux, les travailleurs du secteur du transport maritime et les médias sociaux. Les préférences des collectivités côtières et peuples autochtones sur le plan des sources sont semblables à celles de la population.

Participation aux séances de participation

Les Canadiens sont peu nombreux à effectuer une recherche active d'information ou à participer à la sécurité maritime. Conformément à ces constatations, seuls 4 % des Canadiens déclarent avoir participé à une séance de participation sur la sécurité maritime ou le Plan de protection des océans. Ces résultats correspondent à ceux des années précédentes. La plupart des personnes affirment que ces séances étaient organisées par le gouvernement du Canada et certaines mentionnent d'autres organisateurs comme des groupes environnementaux et leur administration provinciale ou locale.

En particulier, la participation des collectivités côtières (5 %) et des peuples autochtones (5 %) à ces séances est presque semblable à celle de la population, et un peu moins élevée que ce qui a été déclaré lors des années précédentes. Les personnes autochtones qui affirment y avoir participé habitent principalement en zone côtière.

Les partenaires autochtones et intervenants du milieu maritime ont une opinion très semblable quant aux préférences en matière de consultation. Les deux groupes préfèrent en grande partie les rencontres ou séances en personne parce qu'elles aident à établir la confiance et à accroître la mobilisation, en plus de permettre de résumer l'écrasante quantité d'information sur la sécurité maritime et le Plan de protection des océans au moyen de dialogues et de discussions. Au bout du compte, les intervenants du milieu maritime jugent que la qualité de l'interaction est plus importante que la méthode de consultation, en demandant des discussions intéressantes et utiles.

Les partenaires autochtones proposent que l'État accroisse la mobilisation des collectivités et fasse un suivi pour illustrer comment les commentaires de ces collectivités sont intégrés dans les décisions sur la sécurité maritime et le Plan de protection des océans. Il faut promettre un engagement à long terme vis-à-vis du Plan de protection des océans, qui comprend fournir des résumés des projets du Plan de protection des océans et clarifier qu'il ne concerne pas uniquement les collectivités côtières.

D. Note à l'intention du lecteur

Les constatations détaillées sont présentées dans les parties qui suivent. Les résultats globaux du sondage de 2024 sont présentés dans la partie principale de l'exposé des faits et, en général, ils sont soutenus par une présentation graphique ou tabulaire et étiquetés en tant que « 2024 ». Les résultats sont comparés, le cas échéant, aux constatations des sondages de 2022, 2020 et 2018, ainsi que présentés dans des tableaux sous les titres « 2022 », « 2020 » et « 2018 ». En cas de différences significatives entre la population, les peuples autochtones et les collectivités côtières, elles sont décrites dans le paragraphe principal.

On utilise le texte à puces pour indiquer les différences statistiquement et largement significatives entre les sous-groupes. Quand des différences ne sont pas indiquées dans le rapport, on peut présumer soit qu'elles ne sont pas statistiquement significatives* dans leur variation par rapport à l'ensemble ou que la différence a été jugée trop petite sur le plan substantiel pour être digne de mention.

Les résultats pourraient ne pas évaluer 100 % en raison de l'arrondissement.

** Des tests du chi carré et tests t normaux ont été utilisés, le cas échéant. Les différences notées étaient significatives à 95 %.*

E. Attestation de neutralité politique

Nom du fournisseur : Pollara Strategic Insights Inc.

Numéro de contrat : CW2332068

Valeur du contrat : 168 768,89 \$

Date d'attribution : 4 octobre 2023

Date de livraison : 27 mars 2024

Par la présente, j'atteste à titre de représentant de Pollara Strategic Insights Inc. que les résultats visés sont conformes en tout point aux exigences du gouvernement du Canada en matière de neutralité politique indiquées dans la Politique sur les communications du gouvernement du Canada et la Procédure de planification et d'attribution de marchés de services de recherche sur l'opinion publique. En particulier, les résultats visés ne comprennent pas de renseignements sur les intentions de vote des électeurs, les préférences en matière de partis politiques, la position envers l'électorat ou les cotes d'évaluation du rendement d'un parti politique ou de ses chefs.

Signature :

Date : 27 mars 2024



Dan Arnold, dirigeant principal de la stratégie
Pollara Strategic Insights

Constatations Détaillées

A. Constatations de l'étude quantitative

La partie suivante contient une analyse détaillée des constatations quantitatives du projet de recherche. Elle se divise en six sous-parties :

1. Perceptions du système de sécurité maritime du Canada
 - Connaissance générale des questions relatives à la sécurité maritime
 - Importance de la sécurité maritime
 - Confiance dans le système de sécurité maritime du Canada et la protection des habitats
 - Connaissance des programmes et règlements du gouvernement du Canada
 - Confiance dans le système d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en milieu marin du Canada
2. Perceptions du Plan de protection des océans
 - Connaissance du Plan de protection des océans
 - Importance du Plan de protection des océans
 - Répercussions du Plan de protection des océans
3. Rôles dans le développement et la prise en charge de la sécurité maritime
 - Rôles privilégiés dans le développement de la sécurité maritime
 - Rôles perçus dans la prise en charge de la sécurité maritime
4. Portée et importance de la participation au système de sécurité maritime du Canada
 - Degré de mobilisation pour le système de sécurité maritime du Canada
 - Incidence de la recherche d'information sur la sécurité maritime
 - Importance de la réception d'information sur les incidents et les mesures de protection concernant la sécurité maritime
 - Importance de la rétroaction concernant les décisions en matière de sécurité maritime
5. Sources d'information sur les programmes et initiatives du GC en matière de sécurité maritime
6. Participation aux séances de participation

1. Perceptions du système de sécurité maritime du Canada

Connaissance générale des questions relatives à la sécurité maritime

Les Canadiens ne démontrent qu'un degré limité de connaissance des questions relatives à la sécurité maritime. Quatre sur dix ont au moins une connaissance modérée (cote de 3, 4 ou 5 sur 5) de la fiabilité et de la solidité de la chaîne d'approvisionnement du Canada (43 %), des mesures prises pour protéger l'environnement marin (39 %) et de l'intervention maritime en cas de déversements et d'incidents en mer (37 %). Ils sont 32 % à indiquer au moins une connaissance modérée des questions relatives à la sécurité maritime, comme les pratiques de navigation sécuritaires.

De 54 % à 65 % ne connaissent pas (cote de 1 ou 2 sur 5) ces questions relatives à la sécurité maritime.

Seuls 7 % à 11 % ont une très bonne connaissance de ces aspects associés à la sécurité maritime. Les niveaux de connaissance élevée de la sécurité maritime comprenant les pratiques de navigation et les mesures prises pour protéger l'environnement marin sont semblables à ceux observés en 2022 (9 % et 10 %, respectivement) et plus faibles que ceux de 2018 et 2020 (connaissance élevée entre 14 % et 18 %).

- La connaissance est plus élevée dans les provinces côtières, avec environ la moitié des résidents de la Colombie-Britannique (51 % pour les deux cohortes) et du Canada atlantique (48 % et 46 %, respectivement) qui déclarent une certaine connaissance des mesures prises pour protéger l'environnement marin et intervenir en cas de déversements et d'incidents en mer. Dans les territoires, un nombre moindre de répondants par rapport aux provinces ci-haut affirment connaître les mesures prises pour protéger l'environnement marin (45 %) et intervenir en cas de déversement en mer (38 %).
- La connaissance des pratiques de navigation sécuritaires est aussi plus élevée chez les résidents de la Colombie-Britannique (41 %), du Canada atlantique (40 %) et des territoires (35%) comparativement aux autres régions.
- On constate de petites variations des niveaux de connaissance parmi les groupes d'âge – tans les Canadiens de moins de 35 ans que de 65 ans et plus ont un peu plus tendance à déclarer être informés de ces aspects de la sécurité maritime que les personnes de 35 à 64 ans.

TABLEAU 1 – Q1. Sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie « pas du tout informé(e) » et 5 « très bien informé(e) », comment évalueriez-vous votre niveau de connaissance (c.-à-d., à quel point vous vous diriez informé(e)) concernant chacun des sujets suivants au Canada? Base : Population générale (N=3 100)

Population générale	Informé(e) (4 et 5)	Moyennement informé(e) 3	Pas informé(e) (1 et 2)	Informé(e) (4 et 5)		
	2024			2022	2020	2018
Les questions relatives à la sécurité maritime, y compris les pratiques de navigation sécuritaires	7 %	25 %	65 %	9 %	14 %	17 %
Les mesures prises pour protéger l'environnement marin	9 %	30 %	59 %	10 %	16 %	18 %
L'intervention maritime en cas de déversements, d'incidents et d'urgences en mer	9 %	28 %	60 %	-	-	-
La fiabilité et la solidité de la chaîne d'approvisionnement du Canada	11 %	32 %	54 %	-	-	-

Les résidents des collectivités côtières ont un peu plus tendance à affirmer posséder une connaissance au moins modérée de ces questions relatives à la sécurité maritime. De plus, parmi ce groupe, les niveaux de connaissance ont baissé avec le temps.

TABLEAU 2 – Q1. Sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie « pas du tout informé(e) » et 5 « très bien informé(e) », comment évalueriez-vous votre niveau de connaissance (c.-à-d., à quel point vous vous diriez informé(e)) concernant chacun des sujets suivants au Canada? Base : Collectivités côtières (N=1 656)

Collectivités côtières	Informé(e) (4 et 5)	Moyennement informé(e) 3	Pas informé(e) (1 et 2)	Informé(e) (4 et 5)		
	2024			2022	2020	2018
Les questions relatives à la sécurité maritime, y compris les pratiques de navigation sécuritaires	10 %	28 %	61 %	20 %	20 %	29 %
Les mesures prises pour protéger l'environnement marin	12 %	36 %	52 %	21 %	20 %	29 %
L'intervention maritime en cas de déversements, d'incidents et d'urgences en mer	11 %	32 %	56 %	-	-	-
La fiabilité et la solidité de la chaîne d'approvisionnement du Canada	15 %	35 %	49 %	-	-	-

Les peuples autochtones ne sont qu'un peu plus au courant des questions relatives à la sécurité maritime que la population canadienne générale. En particulier, la connaissance est beaucoup plus élevée parmi les résidents autochtones de collectivités côtières – 59 % déclarent une connaissance au moins modérée des mesures de protection prises, 48 % des pratiques de navigation sécuritaires et 52 % des interventions maritimes en cas de déversement en mer, par rapport aux résidents d'une zone non côtière (36 %, 32 % et 41 %, respectivement). En parallèle, la connaissance de la fiabilité et la solidité de la chaîne d'approvisionnement entre les deux cohortes est semblable (52 % pour les résidents côtiers vs 48 % pour les résidents non côtiers).

Comme pour la population générale, les niveaux de connaissance sont en baisse chez les peuples autochtones.

TABLEAU 3 – Q1. Sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie « pas du tout informé(e) » et 5 « très bien informé(e) », comment évalueriez-vous votre niveau de connaissance (c.-à-d., à quel point vous vous diriez informé(e)) concernant chacun des sujets suivants au Canada? Base : Peuples autochtones (N=624)

Peuples autochtones	Informé(e) (4 et 5)	Moyennement informé(e) 3	Pas informé(e) (1 et 2)	Informé(e) (4 et 5)		
	2024			2022	2020	2018
Les questions relatives à la sécurité maritime, y compris les pratiques de navigation sécuritaires	11 %	24 %	62 %	17 %	19 %	23 %
Les mesures prises pour protéger l'environnement marin	11 %	29 %	56 %	22 %	26 %	24 %
L'intervention maritime en cas de déversements, d'incidents et d'urgences en mer	12 %	31 %	54 %	-	-	-
La fiabilité et la solidité de la chaîne d'approvisionnement du Canada	15 %	33 %	47 %	-	-	-

Importance de la sécurité maritime

Tous les aspects de la sécurité maritime analysés sont perçus comme étant très importants par la majorité des Canadiens, les plus importants étant l'intervention maritime en cas de déversements, d'incidents et d'urgences en mer (75 %) et la protection de l'environnement marin (74 %). Sept sur dix (71 %) sont également d'avis qu'il est très important pour eux que la chaîne d'approvisionnement du Canada soit fiable et solide.

- La protection de l'environnement marin est surtout importante pour les résidents des territoires (81 %), du Manitoba (80 %) et de la Colombie-Britannique (78 %) et l'intervention

en cas de déversements en mer est surtout importante pour les résidents du Manitoba (86 %), des territoires (81 %), de la Colombie-Britannique (79 %) et du Canada atlantique (79 %).

- Les pratiques de navigation sécuritaires sont un peu plus importantes pour les résidents de la Colombie-Britannique (64 %), du Canada atlantique (64 %), des territoires (64 %) et du Manitoba (68 %), avec un plus petit nombre d'entre eux du même avis en Ontario (58 %) et au Québec (55 %).
- En ce qui concerne la fiabilité et la solidité de la chaîne d'approvisionnement du Canada, les résidents du Manitoba (80 %), suivis de ceux des territoires (77 %), de la Colombie-Britannique (74 %), de l'Ontario (74 %) et du Canada atlantique (73 %) affirment que cet aspect est important, tandis que les résidents du Québec (62 %) sont les moins enclins à en affirmer l'importance.
- Les Canadiens âgés, soit de 50 ans et plus, ont plus tendance à affirmer que tous ces aspects associés à la sécurité maritime sont importants pour eux, par rapport aux jeunes Canadiens.

L'importance perçue de la sécurité maritime, y compris la navigation sécuritaire et la protection de l'environnement marin, est beaucoup plus faible cette année comparativement aux années antérieures. Une connaissance moindre indique que les Canadiens sont moins mobilisés quant aux questions relatives à la sécurité maritime et, par conséquent, accordent moins d'importance à ces aspects, puisqu'il ne s'agit pas de facteurs prioritaires. On remarque une baisse semblable des niveaux d'importance par rapport à 2022 et aux années antérieures, comme on le constate avec la population générale, parmi les collectivités côtières et les peuples autochtones.

TABLEAU 4 – Q2. Sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie « pas du tout important » et 5 « très important », dans quelle mesure chacune des dimensions suivantes est-elle importante pour vous? Base : Population générale (N=3 100)

Population générale	Important (4 et 5)	Moyennement important 3	Pas important (1 et 2)	Important (4 et 5)		
	2024			2022	2020	2018
La sécurité maritime, y compris les pratiques de navigation sécuritaires	59 %	25 %	12 %	70 %	76 %	75 %
La protection de l'environnement marin	74 %	15 %	7 %	83 %	83 %	83 %
L'intervention maritime en cas de déversements, d'incidents et d'urgences en mer	75 %	14 %	7 %	-	-	-
La fiabilité et la solidité de la chaîne d'approvisionnement du Canada	71 %	16 %	7 %	-	-	-

L'importance de ces questions est à un niveau plus élevé dans les collectivités côtières.

TABLEAU 5 – Q2. Sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie « pas du tout important » et 5 « très important », dans quelle mesure chacune des dimensions suivantes est-elle importante pour vous? Base : Collectivités côtières (N=1 656)

Collectivités côtières	Important (4 et 5)	Moyennement important 3	Pas important (1 et 2)	Important (4 et 5)		
	2024			2022	2020	2018
La sécurité maritime, y compris les pratiques de navigation sécuritaires	64 %	25 %	10 %	81 %	80 %	82 %
La protection de l'environnement marin	79 %	14 %	6 %	89 %	87 %	87 %
L'intervention maritime en cas de déversements, d'incidents et d'urgences en mer	80 %	13 %	6 %	-	-	-
La fiabilité et la solidité de la chaîne d'approvisionnement du Canada	76 %	16 %	6 %	-	-	-

Les peuples autochtones ne sont qu'un peu plus enclins à accorder une grande importance à la sécurité maritime et à la chaîne d'approvisionnement du Canada que la population générale. Comme pour la tendance avec la population générale, les personnes autochtones âgées et qui habitent dans des collectivités côtières accordent une importance accrue à tous les aspects de la sécurité maritime.

TABLEAU 6 – Q2. Sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie « pas du tout important » et 5 « très important », dans quelle mesure chacune des dimensions suivantes est-elle importante pour vous? Base : Peuples autochtones (N=624)

Peuples autochtones	Important (4 et 5)	Moyennement important 3	Pas important (1 et 2)	Important (4 et 5)		
	2024			2022	2020	2018
La sécurité maritime, y compris les pratiques de navigation sécuritaires	62 %	25 %	10 %	74 %	76 %	74 %
La protection de l'environnement marin	77 %	15 %	6 %	80 %	84 %	82 %
L'intervention maritime en cas de déversements, d'incidents et d'urgences en mer	77 %	12 %	8 %	-	-	-
La fiabilité et la solidité de la chaîne d'approvisionnement du Canada	75 %	13 %	7 %	-	-	-

Confiance dans le système de sécurité maritime du Canada et la protection des habitats

Sept Canadiens sur dix (69 %) ont au moins une confiance modérée (cote de 3, 4 ou 5 sur 5) dans le système de sécurité maritime du Canada; 30 % affichent une confiance élevée et 39 % une confiance modérée. Seuls 12 % ne sont pas confiants. Le cinquième (19 %) de la population n'a pas d'opinion.

- Dans l'ensemble, les résidents du Canada atlantique (72 %), de la Colombie-Britannique (71 %), des territoires (70 %) et du Québec (70 %) ont plus tendance à exprimer une confiance au moins modérée dans le système de sécurité maritime du Canada.
- La confiance est plus élevée parmi les habitants des zones côtières, avec les trois quarts (76 %) qui affichent une confiance au moins modérée dans le système de sécurité maritime du Canada. Les niveaux de confiance sont semblables entre les collectivités côtières tant petites, moyennes que grandes.
- Comparativement à la population générale, les niveaux de confiance dans le système de sécurité maritime du Canada sont un peu plus faibles chez les Autochtones (65 % affichent une confiance au moins modérée). Tout comme les sentiments exprimés par les collectivités côtières en général, les peuples autochtones des collectivités côtières (72 %) ont plus tendance à avoir confiance dans le système de sécurité maritime que ceux des collectivités non côtières (63 %).

Après avoir remarqué une chute des niveaux de confiance en 2022, ils semblent avoir remonté aux niveaux de 2018 et 2020.

TABLEAU 7 – Q3A. Sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie « pas du tout confiant(e) » et 5 « très confiant(e) », dans quelle mesure êtes-vous confiant(e) par rapport au système de sécurité maritime du Canada? Base : Population générale (N=3 100); Collectivités côtières (N=1 656); Peuples autochtones (N=624)

	Très confiant(e) (4 et 5)	Moyennement confiant(e) 3	Pas confiant(e) (1 et 2)	Très confiant(e) (4 et 5)		
	2024			2022	2020	2018
Population générale	30 %	39 %	12 %	22 %	29 %	29 %
Collectivités côtières	35 %	41 %	10 %	25 %	32 %	29 %
Peuples autochtones	28 %	37 %	17 %	18 %	22 %	28 %

Les personnes qui disent avoir une grande confiance dans le système de sécurité maritime du Canada (30 % de la population) expliquent cette confiance par un sentiment que le Canada a des lois, politiques et règlements en place pour assurer la sécurité maritime et que le pays a la réputation d'être proactif en matière de protection de l'environnement marin. Certaines

mentionnent que le Canada dispose des ressources nécessaires pour faire un bon travail et réagir avec rapidité et efficacité, inspirant ainsi confiance dans le système de sécurité maritime.

TABLEAU 8 – Q3B1. Pour quelle(s) raison(s) exactement pensez-vous ainsi? Question ouverte. Base : Population générale avec une cote de 4 ou 5 pour la confiance dans le système de sécurité maritime du Canada (N=917).

Le Canada a des lois, politiques et règlements en place, est proactif et a la réputation d'être sensibilisé aux questions environnementales	19 %
Le Canada fait un bon travail, possède les connaissances, dispose des ressources (personnel, matériel), en plus d'intervenir avec efficacité et rapidité	16 %
Commentaires positifs en général (entendu des commentaires positifs par les médias ou les nouvelles, n'a pas entendu parler d'incidents, etc.)	12 %
Aucune raison particulière/je ne sais pas	50 %

Les réponses avec un contexte ou des thèmes semblables sont regroupées dans un thème commun. Les réponses représentant moins de 5 % ne sont pas indiquées.

Les personnes qui affirment ne pas avoir confiance dans le système de sécurité maritime du Canada (12 % de la population) ne peuvent pas, en grande partie, mentionner la raison de leur opinion. Cependant, les personnes qui donnent une réponse manquent surtout de confiance parce qu'elles sont d'avis que des règlements plus rigoureux sont nécessaires, qu'on devrait mieux adopter et respecter les lois et politiques et que, dans l'ensemble, elles croient que le système de sécurité maritime n'est pas bien administré puisque les mesures sont surtout réactives au lieu d'être proactives. Dans le même ordre d'idées, certaines personnes sont d'avis que la réaction du Canada lors d'incidents de sécurité maritime est inadéquate en fonction de leur connaissance des incidents négatifs étant survenus.

TABLEAU 9 – Q3B2. Pour quelle(s) raison(s) exactement pensez-vous ainsi? Question ouverte. Base : Population générale avec une cote de 1 ou 2 pour la confiance dans le système de sécurité maritime du Canada (N=391).

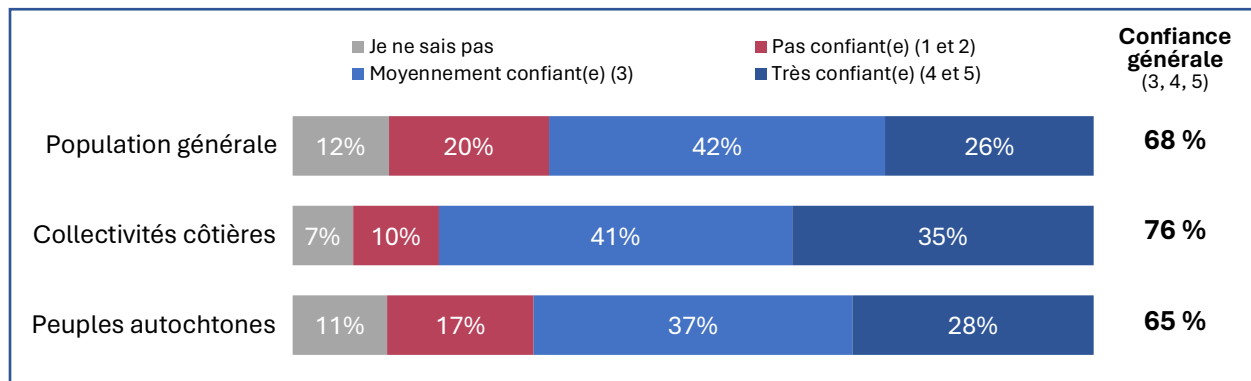
Nécessité de règlements plus rigoureux, respect accru des lois, mauvaise administration, besoin d'une meilleure surveillance	22 %
Réaction inadéquate, intervention trop lente, des incidents négatifs sont survenus (incendies, accidents, déversements, etc.)	16 %
Compressions budgétaires, financement inadéquat	4 %
Besoins de plus de ressources (p. ex., personnel et matériel)	3 %
Aucune raison particulière/je ne sais pas	52 %

Les réponses avec un contexte ou des thèmes semblables sont regroupées dans un thème commun. Les réponses représentant moins de 3 % ne sont pas indiquées.

Près de sept Canadiens sur dix (68 %) ont une confiance au moins modérée (cote de 3, 4 ou 5 sur 5) dans la protection des espèces et habitats marins au Canada. Le quart (26 %, cote de 4 ou 5) des personnes expriment une grande confiance et 42 % une confiance modérée.

- Sept personnes sur dix du Canada atlantique (70 %), de la Colombie-Britannique (69 %) et du Québec (69 %) ont une confiance au moins modérée dans la protection des espèces et habitats marins au Canada. Par comparaison, un nombre moindre d'habitants des territoires expriment au moins une confiance modérée (55 %).
- Les niveaux de confiance augmentent avec l'âge – les personnes de 18 à 34 ans (64 %) ont moins tendance à faire confiance à la capacité du Canada à protéger les espèces et habitats marins, comparativement à celles de 35 à 49 ans (68 %) et de 50 à 64 ans (69 %); les personnes de 65 ans et plus (71 %) expriment la confiance la plus élevée.
- Soixante-treize pour cent (73 %) des résidents des collectivités côtières ont au moins une confiance modérée dans la capacité du Canada à protéger les espèces et habitats marins; 27 % d'entre eux ont une grande confiance et 46 %, une confiance modérée.
- Les deux tiers (67 %) des peuples autochtones expriment leur confiance dans la capacité du Canada à protéger ses espèces et habitats marins, ce qui est semblable aux niveaux de confiance exprimés par la population. Dans l'ensemble, la confiance parmi les collectivités côtières et non côtières d'Autochtones est semblable (69 % vs 66 %).

DIAGRAMME 1 – Q3C. Sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie « pas du tout confiant(e) » et 5 « très confiant(e) », dans quelle mesure êtes-vous confiant(e) que les espèces et les habitats marins sont protégés au Canada? Base : Population générale (N=3 100); Collectivités côtières (N=1 656); Peuples autochtones (N=624)



Connaissance des programmes et règlements du gouvernement du Canada

Bien que les Canadiens affichent une faible connaissance de la sécurité maritime, lorsqu'on leur parle des programmes, activités ou règlements particuliers mis en place par le gouvernement du Canada, ils signalent une connaissance beaucoup plus grande. La majorité des répondants affirment connaître les initiatives prises pour contrer la pollution marine telles que l'intervention lors de déversements d'hydrocarbures (64 %), la surveillance de la pollution marine (58 %) et la

prévention des déversements d'hydrocarbures et des incidents qui contribuent à la pollution marine (55 %). Les niveaux de connaissance pour ces mesures sont un peu plus faibles comparativement aux années précédentes et conformes à la baisse générale de la connaissance quant aux questions relatives à la sécurité maritime.

- La connaissance des divers règlements et différentes activités en place pour éviter la pollution marine est presque identique dans l'ensemble des provinces. Il convient de noter que les résidents de la Colombie-Britannique (72 %) et des territoires (70 %) ont un peu plus tendance à déclarer connaître les mesures prises pour intervenir en cas de déversement d'hydrocarbures contribuant à la pollution marine.
- Les résidents de la Colombie-Britannique (64 %) et des territoires (61 %) sont également plus enclins à mentionner savoir que l'État surveille les incidents de pollution marine.
- La connaissance de l'intervention en cas d'incidents contribuant à la pollution marine est beaucoup plus faible chez les Canadiens de 18 à 34 ans (56 %) et augmente avec l'âge, les personnes de 65 ans et plus affirmant être les plus informées (73 %). On remarque une tendance semblable sur le plan des mesures prises pour surveiller la pollution marine, avec 49 % des personnes de 18 à 34 ans affirmant être informées par rapport à 64 % des personnes de 65 ans et plus.

Comparativement aux collectivités non côtières, les collectivités côtières ont plus tendance à affirmer connaître les mesures prises pour l'intervention (73 % vs 58 %), la surveillance (65 % vs 54 %) et la prévention (59 % vs 53 %) concernant les déversements d'hydrocarbures et les incidents qui contribuent à la pollution marine. Les niveaux de connaissance sur l'intervention en cas d'incidents sont un peu plus faibles que lors des années antérieures; toutefois, la connaissance de la surveillance et de la prévention des incidents de pollution est presque identique à celle des années précédentes.

Parmi les peuples autochtones, les niveaux de connaissance sont semblables à ceux de la population, ainsi que comparativement plus faibles qu'en 2022, mais sur un pied d'égalité avec 2020 et 2018. Les collectivités côtières autochtones ont plus tendance à déclarer être au courant de l'intervention (70 % vs 61 %), de la surveillance (63 % vs 52 %) et de la prévention (60 % vs 51 %) concernant les incidents de pollution marine comme les déversements d'hydrocarbures que les personnes qui n'habitent par une collectivité côtière.

TABLEAU 10 – Q4. À votre connaissance, le gouvernement du Canada a-t-il mis en place des programmes, des règlements et/ou des activités pour : *Base : Population générale (N=3 100); Collectivités côtières (N=1 656); Peuples autochtones (N=624)*

% qui disent OUI	Population générale				Collectivités côtières				Peuples autochtones			
	2024	2022	2020	2018	2024	2022	2020	2018	2024	2022	2020	2018
Réagir aux incidents, tels qu'une marée noire, qui contribuent à la pollution marine	64 %	74 %	79 %	74 %	73 %	77 %	79 %	72 %	63 %	72 %	66 %	64 %
Surveiller les incidents de pollution marine	58 %	60 %	63 %	62 %	65 %	64 %	67 %	64 %	54 %	63 %	51 %	51 %
Prévenir les incidents, tels que les déversements d'hydrocarbures, qui contribuent à la pollution marine	55 %	62 %	66 %	63 %	59 %	65 %	68 %	61 %	53 %	55 %	56 %	50 %

La moitié (53 %) des Canadiens croient que l'État dispose de programmes et règlements visant à protéger et remettre en état les habitats aquatiques des zones côtières, tandis que 43 % sont d'avis que l'État s'affaire à réduire les répercussions de la navigation maritime sur l'écosystème marin. Les personnes des zones côtières ont plus tendance à affirmer connaître les mesures prises pour protéger l'écosystème (61 % et 51 %, respectivement). Les peuples autochtones présentent une connaissance légèrement inférieure à celle de la population quant aux mesures prises pour protéger et remettre en état l'écosystème marin (49 %) et réduire les répercussions de la navigation (40 %).

Un peu moins de la moitié de la population (45 %) et des peuples autochtones (45 %) sont d'avis que l'État est en étroite collaboration avec les peuples autochtones et les collectivités côtières afin de protéger les côtes du pays et améliorer la sécurité maritime. Les collectivités côtières ont un peu plus tendance à affirmer en être informées (49 %).

TABLEAU 11 – Q4. À votre connaissance, le gouvernement du Canada a-t-il mis en place des programmes, des règlements et/ou des activités pour : *Base : Population générale (N=3 100); Collectivités côtières (N=1 656); Peuples autochtones (N=624)*

% qui disent OUI	Population générale	Collectivités côtières	Peuples autochtones
Préserver et restaurer les habitats aquatiques dans les zones marines et côtières	53 %	61 %	49 %
Collaborer étroitement avec les peuples autochtones et les communautés côtières pour protéger les côtes, les voies navigables et les écosystèmes du Canada, et renforcer la sécurité maritime	45 %	49 %	45 %
Réduire l'impact de la navigation maritime sur l'écosystème marin du Canada	43 %	51 %	40 %

Des Canadiens affirment connaître les mesures prises pour protéger la chaîne d'approvisionnement du Canada (48 %) et créer des opportunités économiques pour les collectivités côtières (40 %). Les résidents des collectivités côtières (52 % et 45 %, respectivement) et les peuples autochtones (52 % et 42 %, respectivement) présentent des niveaux de connaissance semblables à ceux de la population. Il convient de noter que les personnes qui habitent dans les grandes collectivités côtières (49 %) ont plus tendance à être d'avis qu'il existe des opportunités économiques pour les collectivités situées à proximité des côtes et des voies navigables du Canada.

TABLEAU 12 – Q4. À votre connaissance, le gouvernement du Canada a-t-il mis en place des programmes, des règlements et/ou des activités pour : *Base : Population générale (N=3 100); Collectivités côtières (N=1 656); Peuples autochtones (N=624)*

% qui disent OUI	Population générale	Collectivités côtières	Peuples autochtones
Préserver la fiabilité et la solidité de la chaîne d'approvisionnement du Canada	48 %	52 %	52 %
Créer des opportunités économiques pour les communautés situées à proximité des côtes et des voies navigables du Canada	40 %	45 %	42 %

Confiance dans le système d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en milieu marin du Canada

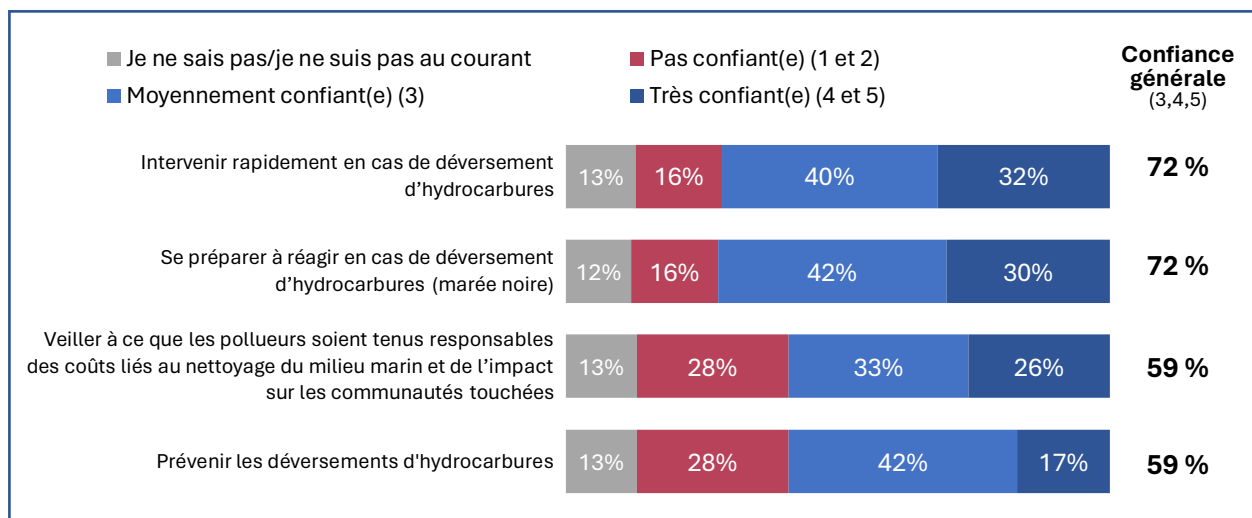
La majorité des Canadiens expriment une confiance au moins modérée (cote de 3, 4 ou 5 sur 5) dans le système d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en milieu marin du Canada. Ils sont environ sept sur dix à avoir une confiance modérée dans la capacité du système à la préparation (72 %) et à l'intervention (72 %) avec rapidité vis-à-vis d'un déversement d'hydrocarbures. Six Canadiens sur dix ont confiance dans la capacité du système à éviter les déversements d'hydrocarbures (59 %) et veiller à ce que les pollueurs soient tenus responsables

des coûts du nettoyage et des autres répercussions (59 %). Environ le tiers des personnes ont très confiance que le système est prêt pour une intervention rapide (32 %) et prêt à s'occuper (30 %) d'un déversement d'hydrocarbures, tandis qu'ils sont 16 % à ne pas avoir confiance. Cependant, en ce qui concerne la prévention des déversements d'hydrocarbures, les Canadiens ont plus tendance à exprimer un manque de confiance qu'une grande confiance (28 % vs 17 %).

Par rapport à 2022, des pourcentages semblables (30 % tant en 2022 qu'en 2024) expriment une grande confiance dans la capacité du système à intervenir rapidement lors d'un déversement d'hydrocarbures. Toutefois, ces niveaux sont inférieurs à ceux observés en 2020 et 2018 (37 % dans ces deux années).

- Les résidents du Canada atlantique ont plus tendance à exprimer une confiance générale dans les quatre mesures du système d'intervention (60 % à 76 %). Bien que les résidents de la Colombie-Britannique et des territoires aient très confiance que le système d'intervention permet d'être préparé (70 % et 71 %, respectivement) et d'intervenir rapidement en cas de déversement d'hydrocarbures (69 % et 72 %, respectivement), environ la moitié ont une confiance au moins modérée dans la prévention des déversements d'hydrocarbures (52 % et 48 %, respectivement) et dans le fait que les pollueurs doivent assumer les coûts associés aux déversements (52 % pour les deux).
- Les résidents qui connaissent (38 % à 44 %) le Plan de protection des océans ont aussi plus tendance à avoir une grande confiance dans le système d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en milieu marin, comparativement à ceux qui connaissent peu (16 % à 34 %) ou pas du tout (12 % à 26 %) le plan.

DIAGRAMME 2 – Q11. Sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie « pas du tout confiant(e) » et 5 « très confiant(e) », dans quelle mesure êtes-vous confiant(e) quant à la capacité du système canadien d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en milieu marin de faire chacune des choses suivantes? Base : Population générale (N=3 100)



Tout comme la population, les collectivités côtières ont également confiance dans les capacités du système d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en milieu marin. Les trois quarts des résidents de collectivités côtières ont une confiance au moins modérée dans la capacité du système à la préparation (74 %) et l'intervention rapide (75%) en cas de déversement d'hydrocarbures. De plus, 57 % expriment une confiance au moins modérée dans la prévention des déversements d'hydrocarbures, tandis que 58 % ont confiance que les pollueurs assument les coûts connexes. On observe également des niveaux élevés de confiance parmi les collectivités côtières, ce qui est semblable à ceux de la population générale et des résidents des zones non côtières. En particulier, les collectivités côtières du Canada atlantique affichent une plus grande confiance générale dans le système d'intervention que leurs homologues non côtiers.

Dans l'ensemble, les peuples autochtones affichent également des niveaux de confiance semblables pour les quatre mesures – 71 % pour la préparation à un déversement d'hydrocarbures, 70 % pour une intervention rapide, 60 % pour les pollueurs qui paient et 58 % pour la prévention. Les peuples autochtones du Canada atlantique ont plus tendance à avoir confiance dans le système d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures.

TABLEAU 13 – Q11. Sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie « pas du tout confiant(e) » et 5 « très confiant(e) », dans quelle mesure êtes-vous confiant(e) quant à la capacité du système canadien d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en milieu marin de faire chacune des choses suivantes? Base : Population générale (N=3 100); Collectivités côtières (N=1 656); Peuples autochtones (N=624)

Confiance générale (3, 4, 5)	Population générale	Collectivités côtières	Peuples autochtones
Intervenir rapidement en cas de déversement d'hydrocarbures	72 %	75 %	70 %
Se préparer à réagir en cas de déversement d'hydrocarbures (marée noire)	72 %	74 %	71 %
Veiller à ce que les pollueurs soient tenus responsables des coûts liés au nettoyage du milieu marin et de l'impact sur les communautés touchées	59 %	58 %	60 %
Prévenir les déversements d'hydrocarbures	59 %	57 %	58 %

2. Perceptions du Plan de protection des océans

Connaissance du Plan de protection des océans

Une faible majorité (53 %) de Canadiens signalent une certaine connaissance du Plan de protection des océans du gouvernement du Canada, bien que 12% affirment connaître le Plan de protection des océans très bien ou quelque peu.

Lors des vagues de recherche précédentes, on a demandé aux répondants s'ils ont vu, lu ou entendu quelque chose à propos du Plan de protection des océans; ainsi, on ne peut pas procéder à une comparaison directe. Cependant, de manière générale, on constate une tendance à la baisse de la connaissance, avec 12 % des répondants déclarant très bien ou quelque peu connaître le Plan, comparativement à 16 % ayant entendu parler du Plan en 2022, 21 % en ayant entendu parler en 2020 et à 22 % en ayant entendu parler en 2018.

Comme lors des vagues précédentes, la connaissance du Plan en Colombie-Britannique est supérieure à la moyenne nationale. La connaissance en Colombie-Britannique est semblable dans les collectivités côtières (60 %) et non côtières (59 %).

TABLEAU 14 – Q5. Dans quelle mesure vous diriez-vous informé(e) sur le Plan de protection des océans du gouvernement du Canada?

Base : Population générale (N=3 100)

	Total	Atl.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Nord
Au courant (les trois premiers)	53 %	57 %	57 %	49 %	52 %	61 %	43 %	60 %	46 %
Informé(e) (les deux premiers)	12 %	20 %	8 %	12 %	14 %	20 %	10 %	17 %	16 %
Très bien informé(e)	2 %	3 %	2 %	2 %	0 %	5 %	0 %	2 %	2 %
Assez bien informé(e)	11 %	18 %	6 %	11 %	14 %	14 %	10 %	15 %	14 %
Peu informé(e)	40 %	37 %	49 %	37 %	38 %	41 %	33 %	43 %	29 %
Pas du tout informé(e)	47 %	43 %	43 %	51 %	48 %	39 %	57 %	40 %	54 %

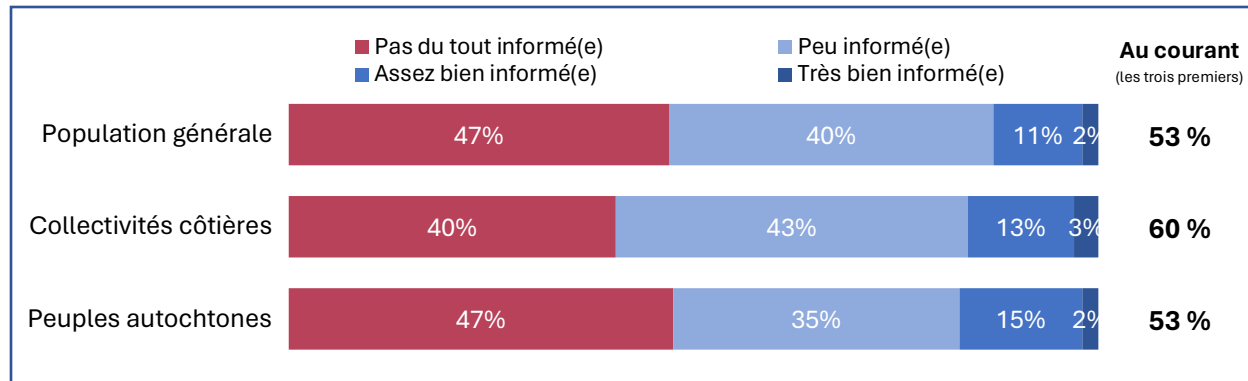
En particulier, les personnes qui connaissent le Plan de protection des océans ont beaucoup tendance à exprimer un degré élevé de confiance dans le système de sécurité maritime du Canada (87 % une confiance générale; 53 % une grande confiance). Les personnes peu informées (79 %; 36 %) conservent une confiance modérée, tandis que celles qui ne sont pas du tout informées affichent une confiance bien moindre (56 %; 19 %).

Les collectivités côtières sont un peu plus enclines à affirmer connaître le Plan de protection des océans (60 %) que les collectivités non côtières (49 %). Cependant, ils ne sont que 16 % à indiquer très bien ou quelque peu connaître le Plan.

Les peuples autochtones (53 %) mentionnent des niveaux de mise au courant du Plan de protection des océans semblables à ceux de la population, mais par comparaison, ils signalent être informés du Plan de protection des océans à des degrés relativement supérieurs (18 %). Les niveaux de connaissance sont plus élevés chez les Premières Nations (58 %) que chez les Métis (48 %). Les peuples autochtones en zone côtière affichent des niveaux de mise au courant (67 % vs 49 %) et de connaissance (31 % vs 15 %) du Plan supérieurs à ceux qui habitent des zones non côtières.

DIAGRAMME 3 – Q5. Dans quelle mesure vous diriez-vous informé(e) sur le Plan de protection des océans du gouvernement du Canada?

Base : Population générale (N=3 100); Collectivités côtières (N=1 656); Peuples autochtones (N=624)



Parmi les personnes qui sont au courant du Plan de protection des océans, 11 % ont vu, lu ou entendu quelque chose à propos du Plan au cours de la dernière année; par conséquent, seulement 6 % de la population canadienne générale a entendu quelque chose à propos du Plan de protection des océans. Les collectivités côtières (15 %) n'ont que légèrement plus tendance à affirmer, tandis que les peuples autochtones (22 %) sont deux fois plus enclins à affirmer, avoir lu ou entendu quelque chose à propos du Plan comparativement à la population. Les peuples autochtones des collectivités côtières ont beaucoup plus tendance à avoir vu, lu ou entendu quelque chose à propos du Plan de protection des océans (34%) que ceux des collectivités non côtières (18 %).

- Parmi les personnes au courant du Plan de protection des océans, moins du cinquième des résidents du Canada atlantique (19 %) et de la Colombie-Britannique (14 %) ont entendu parler du Plan au cours de la dernière année. Des pourcentages de résidents encore plus faibles en Ontario (9 %) et au Québec (10 %) mentionnent avoir entendu parler du Plan au cours de la dernière année. (**Remarque : la taille des bases pour les autres provinces est trop petite pour en tirer des résultats statistiquement pertinents*).
- Conformément à la connaissance du Plan, les personnes de 18 à 34 ans (18 %) ont plus tendance à affirmer avoir vu, lu ou entendu quelque chose à propos du Plan que celles de 35 ans et plus (7 % à 11 %).

TABLEAU 15 – Q6. Avez-vous vu, lu ou entendu quoi que ce soit au cours de la dernière année concernant le Plan de protection des océans du gouvernement du Canada? Base (les personnes assez bien, peu ou pas du tout informées concernant le Plan de protection des océans) : Population générale (N=1 703); Collectivités côtières (N=1 006); Peuples autochtones (N=341)

	Oui	Non	Je ne suis pas sûr(e)
Population générale	11 %	71 %	18 %
Collectivités côtières	15 %	70 %	15 %
Peuples autochtones	22 %	60 %	18 %

Les personnes qui déclarent avoir vu, lu ou entendu quoi que ce soit concernant le Plan de protection des océans se souviennent surtout de l'information sur la protection accrue des voies navigables, océans et côtes (12 %) et de la protection de la vie et des habitats marins, comme concevoir des parcs marins ou réserver des zones côtières pour la protection de leurs habitats (11 %). Certaines mentionnent les mesures prises pour nettoyer les océans et réduire la pollution (9 %), établir des règlements et lois tant nouveaux qu'améliorés (9 %) et mettre en place des mesures pour protéger les baleines (8 %). En particulier, un grand nombre de personnes n'arrivent pas à préciser ce qu'elles ont entendu concernant le Plan (46 %).

Les résidents des collectivités côtières ont plus tendance à se souvenir de l'information sur la protection des baleines. Les Autochtones ont plus tendance à se rappeler avoir entendu parler des programmes en général et ont tendance à mentionner la collaboration avec les peuples autochtones comme aspect connexe du Plan.

TABLEAU 16 – Q7. Que vous souvenez-vous d'avoir vu, lu ou entendu concernant le Plan de protection des océans?

Base (les personnes qui ont vu, lu ou entendu quelque chose concernant le Plan de protection des océans) : Population générale (N=282); Collectivités côtières (N=197); Peuples autochtones (N=83)

	Population générale	Collectivités côtières	Peuples autochtones
La protection accrue des voies navigables, océans et côtes	12 %	10 %	9 %
La protection de la vie et des habitats marins (p. ex., parcs marins, réserver des zones pour la protection des habitats, mesures de protection environnementales)	11 %	11 %	12 %
Le nettoyage des océans et voies navigables, la réduction de la pollution (p. ex., nouveaux navires et nouveau matériel pour gérer les déversements d'hydrocarbures, réduction des déchets de plastique)	9 %	6 %	11 %
Des règles, lois et règlements nouveaux et plus rigoureux	9 %	8 %	6 %

La protection des baleines (p. ex., zones protégées pour les baleines, modification des niveaux de bruit et de la vitesse des navires)	8 %	13 %	2 %
Entendu parler de programmes, de projets en place, de rapports d'étape	5 %	5 %	18 %
La collaboration avec les peuples autochtones	2 %	2 %	7 %
Je ne me rappelle pas/je ne sais pas	46 %	48 %	48 %

Les réponses avec un contexte ou des thèmes semblables sont regroupées dans un thème commun. Les autres réponses représentent moins de 2 %.

Les personnes qui indiquent se souvenir de quelque chose concernant le Plan de protection des océans l'ont appris principalement à la télévision (40 %) et dans les journaux (35 %). On retrouvait les mêmes sources d'information sur le Plan de protection des océans lors des années antérieures. Le quart des répondants se rappellent avoir entendu parler du Plan de protection des océans à la radio (28 %) ou sur les médias sociaux (27 %). Seulement 12 % affirment en avoir entendu parler sur le site Web de Transports Canada ou un autre site gouvernemental, ou encore avoir reçu du courrier du gouvernement du Canada (6 %).

- Les répondants de 18 à 34 ans ont plus tendance à avoir reçu de l'information sur le Plan de protection des océans à la radio, dans les journaux, par les médias sociaux et par bouche-à-oreille qu'à la télévision. Les personnes de 35 ans et plus ont plus tendance à mentionner la télévision et les journaux comme leurs sources premières. Les médias sociaux constituent également une source populaire d'information pour les personnes de 35 à 49 ans, y compris YouTube.

TABLEAU 17 – Q8. Où vous souvenez-vous d'avoir vu, lu ou entendu à propos du Plan canadien de protection des océans? Sélectionnez tous les choix qui s'appliquent. Base (les personnes qui ont vu, lu ou entendu quelque chose concernant le Plan de protection des océans) : Population générale (N=282); Collectivités côtières (N=197); Peuples autochtones (N=83)

	Population générale	Collectivités côtières	Peuples autochtones
Télévision	40 %	46 %	63 %
Journaux (imprimés ou en ligne)	35 %	27 %	16 %
Radio	28 %	33 %	21 %
Médias sociaux (p. ex., Facebook, Instagram, Twitter, LinkedIn)	27 %	28 %	41 %
Bouche-à-oreille (par un(e) ami(e), la famille ou une connaissance)	21 %	18 %	22 %
YouTube	14 %	9 %	22 %
Journaux de quartier ou communautaires	12 %	12 %	6 %
Site Web de Transport Canada ou autre site Web du gouvernement du Canada	12 %	12 %	16 %
Magazines (imprimés ou en ligne)	10 %	10 %	18 %

Courrier du gouvernement du Canada	6 %	4 %	9 %
Influenceur sur les médias sociaux	5 %	2 %	7 %
Je ne me souviens pas	4 %	2 %	6 %

Importance du Plan de protection des océans

Dans l'ensemble, la majorité des Canadiens considèrent les différents aspects du Plan de protection des océans comme étant importants (cote de 4 ou 5 sur 5), avec au moins neuf sur dix qui mentionnent que tous les aspects ont au moins une importance modérée (cote de 3, 4 ou 5) à leurs yeux. L'intervention et la gestion en cas de déversement d'hydrocarbures comme veiller à ce que les pollueurs soient tenus responsables du nettoyage des déversements dangereux (81 %) et l'amélioration du délai et des mesures d'intervention lors de tels incidents (78%) sont perçues comme étant les éléments les plus importants.

Le deuxième volet du Plan de protection des océans contient ce qui importe aux Canadiens quant à la protection de l'environnement marin, comme la protection et la remise en état des habitats aquatiques (75 %) et l'atténuation des répercussions de la navigation sur l'écosystème marin, y compris la protection des baleines menacées ou en voie de disparition (73 %). La prise en charge et le retrait des navires abandonnés ne constituent pas une priorité en matière d'environnement marin, mais ces mesures restent importantes pour au moins la moitié (50 %) de la population.

Au moins six Canadiens sur dix conviennent qu'améliorer la sécurité maritime dans l'Arctique (67 %), investir dans une approche scientifique (et l'adopter) envers la prise de décisions sur la sécurité maritime (66 %) et une participation significative des Canadiens, des peuples autochtones et des collectivités côtières aux initiatives d'amélioration de la sécurité maritime (61 %) représentent des éléments importants du Plan de protection des océans.

Les Canadiens sont d'avis que le maintien de la fiabilité et la solidité de la chaîne d'approvisionnement du Canada doit être une priorité plus pressante du Plan de protection des océans (72 %), tandis que la conception d'opportunités économiques pour les collectivités côtières constitue une priorité modérée (61 %).

- Les résidents de la Colombie-Britannique et du Canada atlantique accordent une importance accrue au fait de tenir les pollueurs responsables du nettoyage des déversements dévastateurs (82 % et 80 %, respectivement) et à l'amélioration du délai d'intervention lors de ces incidents (78 % et 74%, respectivement).
- Dans les territoires, les résidents ont plus tendance à accorder la priorité aux aspects du Plan de protection des océans tels que tenir les pollueurs responsables du nettoyage des déversements d'hydrocarbures (86 %), améliorer le délai d'intervention en cas de déversement (82 %), atténuer les répercussions de la navigation maritime sur l'écosystème (80 %), ainsi que protéger et remettre en état les habitats aquatiques (80 %). De plus, on

remarque un accent marqué sur l'amélioration de la sécurité maritime dans l'Arctique (79 %).

TABLEAU 18 – Q9. Voici certains aspects du Plan de protection des océans du gouvernement du Canada. Sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie « pas du tout important » et 5 « très important », dans quelle mesure chacun des aspects suivants est-il important pour vous? Base : Population générale (N=3 100)

Population générale	Important (4 et 5)	Moyennement important 3	Pas important (1 et 2)	Important (4 et 5)	
	2024			2022*	2020*
Veiller à ce que les pollueurs soient tenus responsables du nettoyage du milieu marin en cas de déversements dangereux et dommageables	81 %	10 %	3 %	83 %	88 %
Améliorer les temps de réponse et les actions en cas de déversements et d'incidents	78 %	13 %	3 %	-	-
Protéger et restaurer les habitats aquatiques les zones marines et côtières	75 %	16 %	3 %	81 %	85 %
Réduire l'impact de la navigation maritime sur les écosystèmes et les espèces marines du Canada, y compris les baleines dont l'espèce est menacée ou en voie de disparition	73 %	18 %	4 %	-	-
Régler le problème des navires abandonnés et enlever les épaves	50 %	31 %	11 %	46 %	46 %
Améliorer la sécurité maritime dans l'Arctique	67 %	20 %	6 %	70 %	75 %
Investir dans la recherche scientifique et en tirer parti pour soutenir des décisions fondées sur des données probantes en matière de sécurité maritime	66 %	23 %	5 %	74 %	79 %
Inclure une participation plus significative des Canadiens, des peuples autochtones et des communautés côtières dans les initiatives visant à améliorer la sécurité maritime	61 %	23 %	9 %	58 %	62 %
Maintenir la fiabilité et la solidité de la chaîne d'approvisionnement du Canada	72 %	18 %	3 %	-	-
Créer des opportunités économiques pour les communautés situées à proximité des côtes et des voies navigables du Canada	61 %	27 %	5 %	-	-

* En 2024, le texte des énoncés a été modifié; par conséquent, il est impossible de faire le suivi exact des données avec les résultats de 2020 et de 2022. Cependant, avec les énoncés pour lesquels le contexte est semblable, les données de suivi sont indiquées.

Des majorités au sein des collectivités côtières considèrent que tous les aspects du Plan de protection des océans sont importants. L'importance qu'elles accordent à ces aspects a tendance à être supérieure à celle de la population générale. Il convient de noter que les collectivités côtières sont d'avis que tenir les pollueurs responsables du nettoyage des déversements d'hydrocarbures (86 %), maintenir la solidité et la fiabilité de la chaîne d'approvisionnement du Canada (78 %) et investir dans la recherche scientifique (et l'adopter) pour appuyer les décisions prises en matière de sécurité maritime (72 %) constituent des priorités absolues du Plan de protection des océans.

Les peuples autochtones ont plus tendance que la population à accorder une importance quelque peu accrue à l'amélioration de la sécurité maritime dans l'Arctique (72 %) et à inclure les Canadiens, les peuples autochtones et les collectivités côtières dans le processus décisionnel en matière de sécurité maritime (72 %).

TABLEAU 19 – Q9. Voici certains aspects du Plan de protection des océans du gouvernement du Canada. Sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie « pas du tout important » et 5 « très important », dans quelle mesure chacun des aspects suivants est-il important pour vous? Base : Population générale (N=3 100); Collectivités côtières (N=1 656); Peuples autochtones (N=624)

Important (4 et 5)	Population générale	Collectivités côtières	Peuples autochtones
Veiller à ce que les pollueurs soient tenus responsables du nettoyage du milieu marin en cas de déversements dangereux et dommageables	81 %	86 %	84 %
Améliorer les temps de réponse et les actions en cas de déversements et d'incidents	78 %	82 %	79 %
Protéger et restaurer les habitats aquatiques les zones marines et côtières	75 %	79 %	79 %
Réduire l'impact de la navigation maritime sur les écosystèmes et les espèces marines du Canada, y compris les baleines dont l'espèce est menacée ou en voie de disparition	73 %	75 %	76 %
Régler le problème des navires abandonnés et enlever les épaves	50 %	54 %	55 %
Améliorer la sécurité maritime dans l'Arctique	67 %	71 %	72 %
Investir dans la recherche scientifique et en tirer parti pour soutenir des décisions fondées sur des données probantes en matière de sécurité maritime	66 %	72 %	67 %
Inclure une participation plus significative des Canadiens, des peuples autochtones et des communautés côtières dans les initiatives visant à améliorer la sécurité maritime	61 %	64 %	72 %
Maintenir la fiabilité et la solidité de la chaîne d'approvisionnement du Canada	72 %	78 %	74 %

Créer des opportunités économiques pour les communautés situées à proximité des côtes et des voies navigables du Canada	61 %	63 %	65 %
---	------	------	------

Répercussions du Plan de protection des océans

Une fois informés des objectifs du Plan de protection des océans, du tiers à la moitié (35 % à 50 %) des Canadiens perçoivent des répercussions très ou assez positives du Plan de protection des océans sur divers aspects de l'amélioration de la sécurité maritime et de la protection de l'écosystème marin. Il convient de noter qu'un grand nombre (35 % à 42 %) n'en sait pas assez pour fournir une évaluation. Ils ne sont que de 3 % à 5 % à percevoir une incidence négative.

On constate les répercussions les plus positives du Plan de protection des océans dans la protection et la remise en état des habitats aquatiques (50 % aspect positif), la santé générale des côtes canadiennes (47 %) et la réduction des répercussions de la navigation maritime sur les espèces et écosystèmes marins du Canada, y compris les baleines menacées et en voie de disparition (47 %).

Les personnes qui connaissent le Plan de protection des océans perçoivent des répercussions positives nettement supérieures (c.-à-d., entre 60 % et 74 %) du Plan de protection des océans à l'échelle de ces mesures.

- Les résidents des territoires ont moins tendance à être d'avis que le Plan de protection des océans a entraîné des répercussions positives sur presque tous les aspects analysés, sauf investir dans la recherche scientifique, exception faite de l'investissement dans la recherche scientifique où ils croient que les répercussions positives ont été supérieures (48 %). En particulier, un nombre de résidents inférieur à la moyenne est d'avis qu'il y a eu des répercussions positives sur la protection et la remise en état de l'écosystème marin (38 %), le fait de veiller à ce que les pollueurs soient tenus responsables du nettoyage (38 %), le maintien de la fiabilité et la solidité de la chaîne d'approvisionnement (35 %), la création d'opportunités économiques pour les collectivités côtières (29 %) et le retrait des épaves (28 %). Cependant, les répercussions positives perçues inférieures découlent probablement d'un manque de connaissance que de perceptions négatives.
- Les résidents du Canada atlantique, quant à eux, ont un peu plus tendance que la population à remarquer les répercussions positives du Plan de protection des océans en matière de réduction des effets de la navigation sur la sécurité maritime (54 %) et de santé générale des côtes et voies navigables du Canada (51 %).
- Parmi les résidents de la Colombie-Britannique, les niveaux de répercussions positives sont presque identiques à ceux de la population. Les résidents de la Colombie-Britannique ont plus tendance à observer les répercussions positives du Plan de protection des océans sur la protection et la remise en état de la vie marine (54 %) et le retrait des navires abandonnés et des épaves des océans (41 %).

TABLEAU 20 – Q10. Le gouvernement du Canada a lancé le Plan de protection des océans en 2016. En vous basant sur ce que vous en savez, quel type d'impact pensez-vous que le Plan de protection des océans a eu, s'il y a lieu, sur les aspects suivants depuis son lancement? Base : Population générale (N=3 100)

Population générale	Impact positif (très/ assez)	Aucun impact	Impact négatif (très/ assez)	Je ne sais pas/ je ne suis pas au courant
La santé des côtes et des voies navigables du Canada, de manière générale	47 %	12 %	4 %	36 %
Protéger et restaurer les habitats aquatiques les zones marines et côtières	50 %	11 %	3 %	35 %
Réduire l'impact de la navigation maritime sur les écosystèmes et les espèces marines du Canada, y compris les baleines dont l'espèce est menacée ou en voie de disparition	47 %	13 %	4 %	37 %
Régler le problème des navires abandonnés et enlever les épaves	35 %	19 %	4 %	42 %
Améliorer les temps de réponse et les actions en cas de déversements et d'incidents	46 %	11 %	3 %	40 %
Veiller à ce que les pollueurs soient tenus responsables du nettoyage du milieu marin en cas de déversements dangereux et dommageables	43 %	15 %	5 %	37 %
Investir dans la recherche scientifique et en tirer parti pour soutenir des décisions fondées sur des données probantes en matière de sécurité maritime	44 %	12 %	3 %	40 %
Améliorer la sécurité maritime dans l'Arctique	43 %	14 %	3 %	40 %
Inclure une participation plus significative des Canadiens, des peuples autochtones et des communautés côtières dans les initiatives visant à améliorer la sécurité maritime	43 %	15 %	4 %	38 %
Maintenir la fiabilité et la solidité de la chaîne d'approvisionnement du Canada	42 %	14 %	5 %	38 %
Créer des opportunités économiques pour les communautés situées à proximité des côtes et des voies navigables du Canada	41 %	15 %	4 %	40 %

Des deux cinquièmes à la moitié des répondants des collectivités côtières sont d'avis que le Plan de protection des océans a eu des répercussions positives sur divers aspects de la sécurité maritime et de la protection de l'environnement. Le degré de répercussions positives du Plan sur la plupart des aspects est perçu comme n'étant que légèrement supérieur par les collectivités côtières comparativement à la population et aux collectivités non côtières. L'effet perçu du Plan de protection des océans sur l'atténuation des répercussions de la navigation maritime (52 % vs 44 %), la participation significative des Canadiens, des peuples autochtones et des collectivités

côtières aux décisions en matière de sécurité maritime (46 % vs 40 %) et le maintien de la fiabilité et la solidité de la chaîne d'approvisionnement du Canada (46 % vs 40 %) est considéré plus positif par les collectivités côtières que non côtières.

Les peuples autochtones ont plus tendance à constater les répercussions positives du Plan de protection des océans que la population, en particulier concernant l'inclusion accrue des peuples autochtones et autres Canadiens aux discussions sur les initiatives en matière de sécurité maritime (52 %), la création d'opportunités économiques pour les collectivités côtières (50 %), l'adoption d'une approche scientifique envers la sécurité maritime (50 %), l'amélioration des conditions maritimes dans l'Arctique (49 %) et veiller à ce que les pollueurs nettoient les déversements d'hydrocarbures dangereux (49 %).

TABLEAU 21 – Q10. Le gouvernement du Canada a lancé le Plan de protection des océans en 2016. En vous basant sur ce que vous en savez, quel type d'impact pensez-vous que le Plan de protection des océans a eu, s'il y a lieu, sur les aspects suivants depuis son lancement? Base : Population générale (N=3 100); Collectivités côtières (N=1 656); Peuples autochtones (N=624)

Impact positif <i>(très/assez)</i>	Population générale	Collectivités côtières	Peuples autochtones
La santé des côtes et des voies navigables du Canada, de manière générale	47 %	50 %	51 %
Protéger et restaurer les habitats aquatiques les zones marines et côtières	50 %	52 %	54 %
Réduire l'impact de la navigation maritime sur les écosystèmes et les espèces marines du Canada, y compris les baleines dont l'espèce est menacée ou en voie de disparition	47 %	52 %	52 %
Régler le problème des navires abandonnés et enlever les épaves	35 %	37 %	41 %
Améliorer les temps de réponse et les actions en cas de déversements et d'incidents	46 %	48 %	48 %
Veiller à ce que les pollueurs soient tenus responsables du nettoyage du milieu marin en cas de déversements dangereux et dommageables	43 %	43 %	49 %
Investir dans la recherche scientifique et en tirer parti pour soutenir des décisions fondées sur des données probantes en matière de sécurité maritime	44 %	44 %	50 %
Améliorer la sécurité maritime dans l'Arctique	43 %	42 %	49 %
Inclure une participation plus significative des Canadiens, des peuples autochtones et des communautés côtières dans les initiatives visant à améliorer la sécurité maritime	43 %	46 %	52 %
Maintenir la fiabilité et la solidité de la chaîne d'approvisionnement du Canada	42 %	46 %	45 %
Créer des opportunités économiques pour les communautés situées à proximité des côtes et des voies navigables du Canada	41 %	43 %	50 %

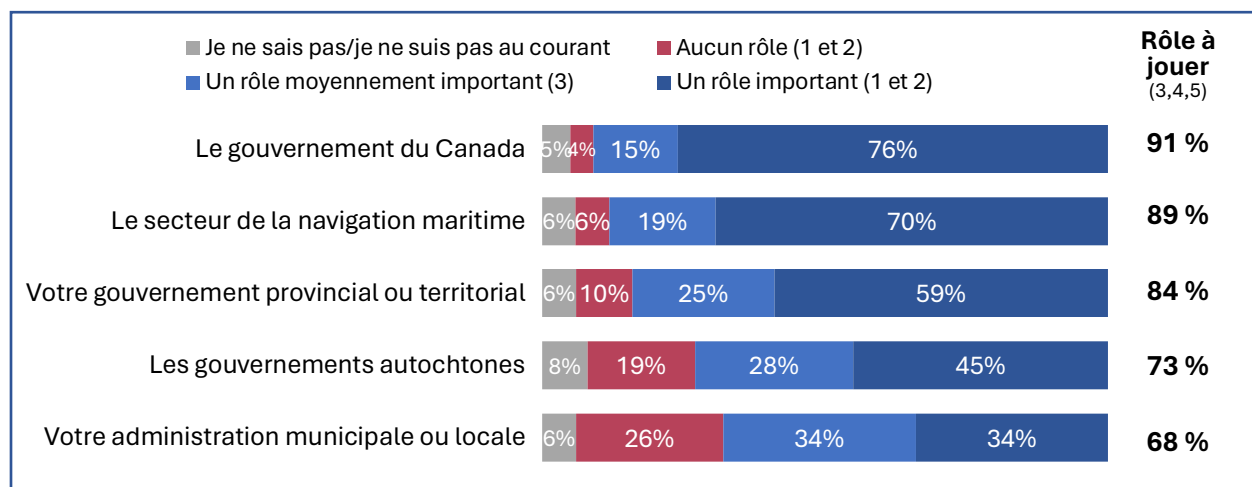
3. Rôles dans le développement et la prise en charge de la sécurité maritime

Rôles privilégiés dans le développement de la sécurité maritime

Les trois quarts (76 %) des Canadiens sont d'avis que le gouvernement du Canada doit tenir un rôle important (cote de 4 ou 5 sur 5) dans le développement de la sécurité maritime, avec les deux tiers (63 %; cote de 5 sur 5) qui s'attendent à ce que l'État tienne un grand rôle central. Bien qu'on s'attende à ce que le gouvernement fédéral tienne un très grand rôle, la majorité des Canadiens souhaitent quand même une forte participation de leur province ou leur territoire (59 %) dans la sécurité maritime. À l'opposé, seulement le tiers (34 %) des répondants ont les mêmes attentes envers leur administration municipale ou locale. De plus, une forte majorité est d'avis qu'en plus du gouvernement fédéral, le secteur de la navigation maritime doit assumer une part de responsabilité dans la sécurité maritime (70 %).

Près de la moitié (45 %) de la population croit que les gouvernements autochtones doivent aussi tenir un rôle dans la conception de pratiques maritimes sécuritaires. Les peuples autochtones expriment cette opinion avec plus de force (61 %). Cela dit, les peuples autochtones, tout comme la population, continuent de croire que le gouvernement du Canada (75 %) doit tenir un grand rôle dans le développement de la sécurité maritime, tout en s'attendant à ce que le rôle tenu par la province ou le territoire (59 %) soit à un niveau semblable à celui des gouvernements autochtones. Ils ont également plus tendance à accorder une plus grande part de responsabilité à leur administration municipale ou locale (40 %) que la population.

DIAGRAMME 4 – Q12. À votre avis, quel rôle chacun des intervenants suivants devrait-il avoir dans le développement de la sécurité maritime, y compris la sécurité de la navigation? Base : Population générale (N=3 100)

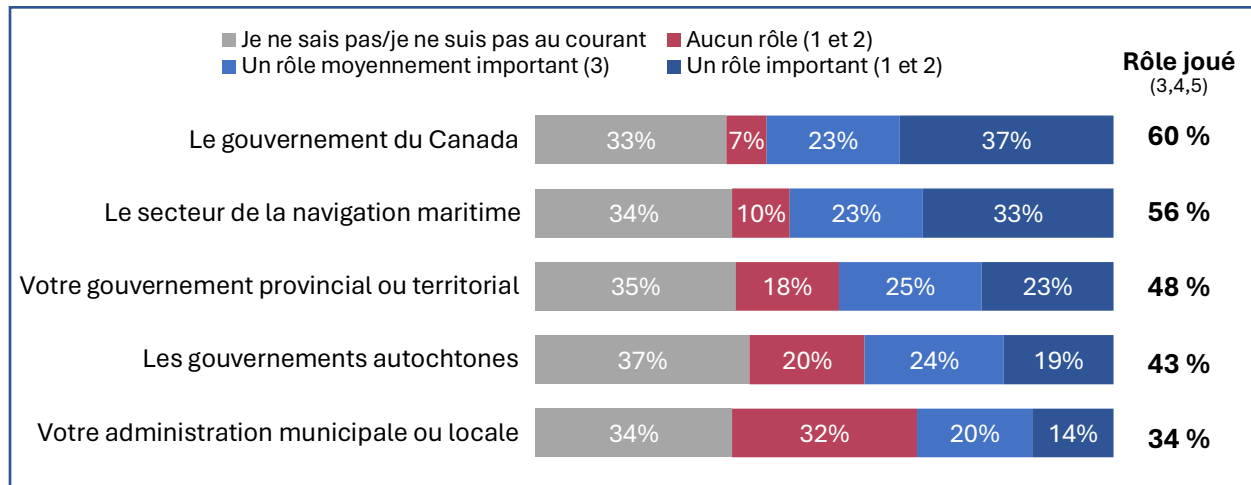


Rôles perçus dans la prise en charge de la sécurité maritime

Près des deux cinquièmes (37 %) des Canadiens sont d'avis que le gouvernement du Canada a contribué de manière considérable (cote de 4 ou 5 sur 5) à la prise en charge de la sécurité maritime au cours des dernières années. Cependant, ce nombre est loin de l'attente de la population quant au rôle de l'État (76 %). Dans le même ordre d'idées, les Canadiens considèrent que leur province ou leur territoire tient un rôle modeste dans la prise en charge de la sécurité maritime (23 %), tandis que 59 % aimeraient que ces gouvernements tiennent un grand rôle. Moins du cinquième des répondants sont d'avis que leur administration municipale ou locale (14 %) et les gouvernements autochtones (19 %) ont apporté une contribution importante au cours des dernières années.

En général, une faible majorité de Canadiens sont d'avis que le gouvernement du Canada (60 %) a tenu un rôle au moins modéré dans la prise en charge de la sécurité maritime, tandis qu'un plus petit nombre de répondants ont la même opinion quant au rôle tenu par leur province ou leur territoire (48 %) et les gouvernements autochtones (43 %). Il convient de noter qu'entre le tiers et les deux cinquièmes des répondants ne sont pas au courant ou n'ont pas d'opinion sur le sujet.

DIAGRAMME 5 – Q13. À votre connaissance, au cours des dernières années, quel rôle chacun des intervenants suivants a-t-il joué en matière de sécurité maritime, y compris l'instauration de pratiques de navigation sécuritaires dans votre région? Base : Population générale (N=3 100)



4. Portée et importance de la participation au système de sécurité maritime du Canada

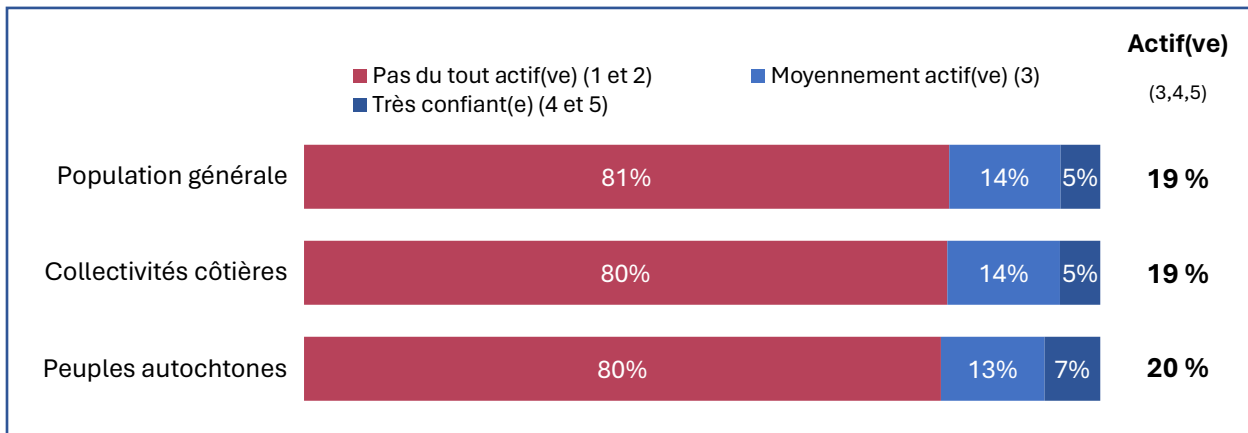
Degré de mobilisation pour le système de sécurité maritime du Canada

Une grande majorité de Canadiens (81 %) indiquent ne pas participer activement (cote de 1 ou 2 sur 5) au système de sécurité maritime du Canada, ce qui laisse 19 % d'entre eux qui déclarent une participation active au moins modérée (cote de 3, 4 ou 5 sur 5), dont seulement 5 % qui mentionnent une participation très active (cote de 4 ou 5).

Le manque de participation de la population aux questions relatives à la sécurité maritime explique la faible connaissance générale du système de sécurité maritime au Canada, y compris le Plan de protection des océans. À l'opposé, les répondants qui connaissent le Plan de protection des océans déclarent un degré de participation beaucoup plus élevé au système de sécurité maritime du Canada (60%); cependant, seuls 23 % d'entre eux signalent un degré de participation très élevé.

Le degré de participation au système de sécurité maritime du Canada n'est pas beaucoup plus élevé avec les collectivités côtières (20 %) et les peuples autochtones (20 %). Cela dit, 34 % des Autochtones des collectivités côtières déclarent une participation active au moins modérée au système de sécurité maritime du Canada.

DIAGRAMME 6 – Q20. Sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie « pas du tout actif(ve) » et 5 « très actif(ve) », comment évalueriez-vous votre niveau d'implication en ce qui concerne le système de sécurité maritime du Canada? Base : Population générale (N=3 100); Collectivités côtières (N=1 656); Peuples autochtones (N=624)



Incidence de la recherche d'information sur la sécurité maritime

Tout comme la portée de la participation, très peu de Canadiens ont recherché de l'information sur la sécurité maritime au Canada (13 %), tandis que la majorité (82 %) des répondants mentionnent n'avoir jamais recherché d'information et ils sont 5 % à ne pas s'en souvenir. Par rapport aux années précédentes, un nombre moindre de Canadiens déclarent avoir recherché cette information et ces pourcentages diminuent avec le temps : 24 % ont recherché de l'information en 2018, 23 % en 2020 et 19 % en 2022.

Les collectivités côtières (16 %) ont plus tendance à rechercher de l'information que les collectivités non côtières (11 %). Les peuples autochtones ont un peu plus tendance à rechercher de l'information sur la sécurité maritime (18 %); cependant, c'est surtout dû au fait que cette information intéresse davantage les collectivités côtières autochtones que les résidents de zones non côtières (28 % vs 16 %). Parmi les peuples autochtones, la probabilité de recherche d'information a augmenté ces dernières années, avant de baisser cette année à des pourcentages encore plus faibles que ceux de 2018 – 25 % ont recherché de l'information en 2018, 32 % en 2020 et 39 % en 2022.

TABLEAU 22 – Q15. Avez-vous déjà cherché des informations sur la sécurité maritime au Canada? Sélectionnez tous les choix qui s'appliquent. Base : Population générale (N=3 100); Collectivités côtières (N=1 656); Peuples autochtones (N=624)

	Oui	Non	Je ne sais pas
Population générale	13 %	82 %	5 %
Collectivités côtières	16 %	80 %	4 %
Peuples autochtones	18 %	76 %	6 %

Importance de la réception d'information sur les incidents et les mesures de protection concernant la sécurité maritime

Malgré des niveaux relativement faibles d'intérêt pour la recherche d'information sur la sécurité maritime au Canada, neuf Canadiens sur dix souhaitent recevoir de l'information du gouvernement du Canada non seulement sur les événements entraînant des répercussions sur la sécurité maritime, mais également sur les mesures prises en matière de sécurité maritime. Les trois quarts affirment qu'il est très important (cote de 4 ou 5 sur 5) pour l'État de fournir de l'information à la population quant aux accidents ou déversements (75 %) et au nettoyage des déversements (74 %). Les deux tiers sont d'avis qu'il est aussi très important d'informer la population à propos des mesures prises pour protéger et remettre en état les habitats aquatiques des zones côtières (69 %), ainsi que sur les nouveaux règlements adoptés pour le secteur de la navigation maritime sécuritaire (66 %).

Il convient de noter que les personnes qui ne participent pas activement au système de sécurité maritime du Canada ont beaucoup plus tendance que celles qui y participent activement à

affirmer qu'il est très important que l'État fournisse de l'information sur les déversements (78 % vs 58 % des personnes peu mobilisées et 66 % des personnes très mobilisées), le nettoyage des déversements (76 % vs 63 % et 72%, respectivement) et les mesures prises pour protéger et remettre en état les habitats aquatiques (71 % vs 59 % et 60 %, respectivement). Dans le même ordre d'idées, les personnes qui connaissent peu (76 % à 77 %) le Plan de protection des océans ont plus tendance à souhaiter recevoir de l'information sur les déversements et leur nettoyage que celles qui sont au courant du Plan (69 % à 70 %), ce qui indique que malgré un degré de participation faible, les Canadiens démontrent un intérêt marqué à obtenir de l'information sur le Plan de protection des océans.

Tout comme la baisse de la recherche d'information sur la sécurité maritime, l'importance de la réception d'information de l'État sur les déversements, le nettoyage et l'adoption de nouveaux règlements diminue également avec le temps.

TABLEAU 23 – Q17. Dans quelle mesure est-il important que le gouvernement du Canada fournisse les informations suivantes au public? Base : Population générale (N=3 100)

	Très Important (4 et 5)	Moyennement important 3	Pas Important 1 et 2	Très important (4 et 5)		
				2024	2022	2020
Incidence des accidents/déversements	75 %	16 %	3 %	86 %	89 %	88 %
Le bilan du nettoyage des déversements	74 %	18 %	3 %	83 %	88 %	85 %
Le bilan de la protection et de la restauration des habitats aquatiques dans les zones marines et côtières	69 %	22 %	4 %	-	-	-
Mise en œuvre de nouvelles réglementations dans le secteur de la sécurité maritime*	66 %	24 %	4 %	71 %	79 %	80 %
Possibilités de formation à l'intervention en mer pour les habitants des communautés autochtones et côtières*	60 %	20 %	7 %	65 %	67 %	67 %

* En 2024, le texte des énoncés a été légèrement modifié. Le contexte reste le même; ainsi, les données de suivi sont indiquées.

Recevoir cette information de l'État est presque aussi important pour les peuples autochtones et les habitants des collectivités côtières que pour la population. Au cours des années antérieures, la réception de cette information était plus importante pour les Autochtones comparativement à la population.

Bien que la prestation par l'État d'information sur les possibilités offertes aux communautés autochtones et côtières en matière de formation en intervention maritime soit modérément importante pour six Canadiens sur dix (60 %) et les collectivités côtières (61 %), elle est beaucoup plus importante (excessivement, en fait) pour les peuples autochtones (73 %). Elle est un peu plus importante pour les collectivités côtières autochtones (77 %) que pour les collectivités non côtières (72 %).

TABLEAU 24 – Q17. Dans quelle mesure est-il important que le gouvernement du Canada fournisse les informations suivantes au public? Base : Population générale (N=3 100); Collectivités côtières (N=1 656); Peuples autochtones (N=624)

Très important (4 et 5)	Population générale	Collectivités côtières	Peuples autochtones
Incidence des accidents/déversements	75 %	78 %	77 %
Le bilan du nettoyage des déversements	74 %	75 %	78 %
Le bilan de la protection et de la restauration des habitats aquatiques dans les zones marines et côtières	69 %	71 %	70 %
Mise en œuvre de nouvelles réglementations dans le secteur de la sécurité maritime*	66 %	67 %	69 %
Possibilités de formation à l'intervention en mer pour les habitants des communautés autochtones et côtières*	60 %	61 %	73 %

* En 2024, le texte des énoncés a été légèrement modifié. Le contexte reste le même; ainsi, les données de suivi sont indiquées.

Importance de la rétroaction concernant les décisions en matière de sécurité maritime

Bien qu'ils ne soient que 19 % des Canadiens à déclarer une participation active au système de sécurité maritime du Canada, la grande majorité souhaite recevoir plus d'information sur les incidents et les mesures prises en matière de sécurité maritime, en plus de vouloir participer en commentant les décisions prises par le gouvernement du Canada sur la sécurité maritime, la protection de l'environnement et l'intervention en cas d'urgence dans leur région.

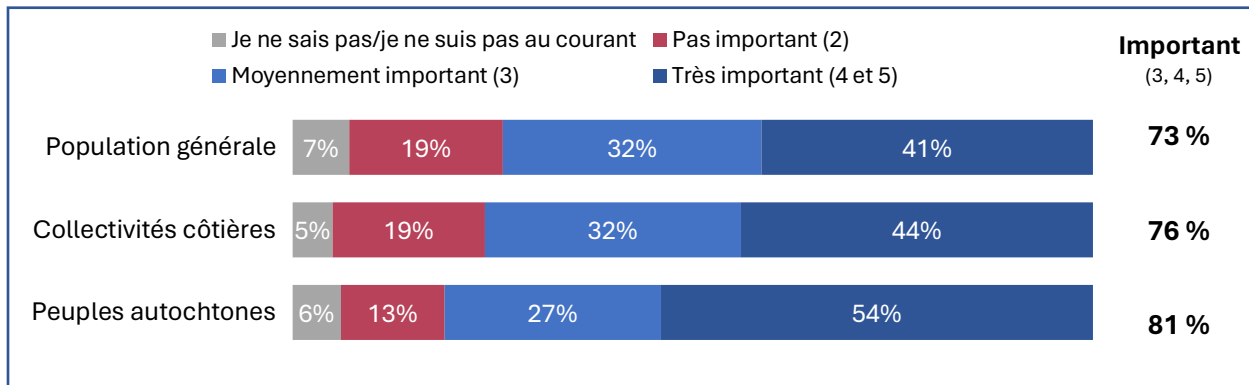
Tandis que 73 % des Canadiens sont d'avis qu'il est au moins moyennement important (cote de 3, 4 ou 5 sur 5) pour eux d'avoir leur mot à dire par rapport aux décisions prises par le gouvernement du Canada, ils ne sont que 41 % à juger que c'est essentiel. L'importance que les résidents des collectivités côtières accordent à leur inclusion dans les décisions est semblable à ce qu'exprime la population.

Les peuples autochtones ont plus tendance à considérer que leur participation est nécessaire (81 %); plus de la moitié (54 %) d'entre eux affirment qu'il est essentiel qu'ils fournissent leur

rétroaction lorsque l'État prend des décisions sur les pratiques associées à la sécurité maritime, les mesures d'intervention et la protection de l'environnement. Ce point est beaucoup plus important pour les collectivités côtières autochtones que les collectivités côtières non autochtones (88 % vs 80 %), avec 60 % qui affirment que c'est très important (vs 53 %).

- En général, des pourcentages semblables dans presque toutes les régions sont d'avis que leurs commentaires sont essentiels aux décisions prises par le gouvernement fédéral sur tous les aspects associés à la sécurité maritime, à l'exception des Saskatchewanais, qui sont moins nombreux à avoir une conviction aussi ferme.
- Les jeunes Canadiens (moins de 35 ans), ainsi que les jeunes Autochtones ont plus tendance à penser que leurs commentaires sur la sécurité maritime, la protection de l'environnement et l'intervention en cas d'urgence sont importants, comparativement aux Canadiens âgés.

DIAGRAMME 7 – Q14. Sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie « pas du tout important » et 5 « très important », dans quelle mesure est-il important pour vous de participer ou de donner personnellement votre avis sur les décisions prises par le gouvernement du Canada en matière de sécurité maritime, y compris les pratiques de navigation sécuritaires et les interventions d'urgence, ainsi que la protection de l'environnement dans votre région? Base : Population générale (N=3 100); Collectivités côtières (N=1 656); Peuples autochtones (N=624)



Les Canadiens qui mentionnent une participation active au système de sécurité maritime du Canada ont beaucoup plus tendance à croire qu'être inclus et fournir des commentaires sur ces décisions est très important pour eux (76 %), par rapport à ceux qui déclarent une participation active modérée (50 %). Les personnes qui disent ne pas participer de manière active ont beaucoup moins tendance à être d'avis qu'il est important de fournir leurs commentaires (38 %).

5. Sources d'information sur les programmes et initiatives du GC en matière de sécurité maritime

La population, les collectivités côtières et les peuples autochtones mentionnent diverses sources qu'ils préféreraient utiliser lors de la recherche d'information sur les programmes et initiatives du gouvernement du Canada.

- **Recherche sur Internet et sites Web du gouvernement** : la majorité des répondants dans tous les groupes (78 % de la population générale, 81 % des collectivités côtières et 78 % des peuples autochtones) préfèrent effectuer leur recherche sur Internet, avec un grand nombre d'entre eux qui se fient aux sites Web du gouvernement du Canada (49 % de la population générale, 58 % des collectivités côtières et 46 % des peuples autochtones). Bien que les recherches sur Internet restent populaires, on remarque une baisse de l'utilisation des sites Web du gouvernement du Canada depuis 2020, soit une diminution aux niveaux de 2018.
- **Organismes non gouvernementaux** : peu de répondants (14 %) considèrent maintenant communiquer avec des organismes non gouvernementaux pertinents pour obtenir de l'information, soit une baisse marquée par rapport aux années précédentes (de 29 % en 2022 à 14 % en 2024). Cette source est plus populaire dans les collectivités côtières autochtones (24 %).
- **Personnes-ressources du secteur** : la tendance à rechercher de l'information auprès de personnes qui travaillent dans les secteurs du transport maritime et de la navigation est à la baisse – environ le dixième (14 % et 13 %, respectivement) des répondants affirment qu'ils communiqueront avec ces personnes comparativement à deux sur dix au cours des années antérieures. Les collectivités côtières autochtones ont un peu plus tendance à vouloir interagir avec des personnes du secteur de la navigation (19 %).
- **Médias sociaux** : seule une minorité (13 %) mentionne les médias sociaux comme source d'information, soit un taux d'utilisation constant depuis 2018.
- Quelques répondants affirment qu'ils vont visiter un **bureau du GC** (12 %) ou composer le **1-800 O Canada** (6 %).
- Les Canadiens âgés ont plus tendance à se servir des sites Web gouvernementaux, tandis que les médias sociaux sont plus populaires chez les jeunes.

TABLEAU 25 – Q16. Où chercheriez-vous des informations si vous vouliez en savoir plus sur les programmes et les initiatives du gouvernement du Canada visant à protéger les côtes et les voies navigables du Canada? Sélectionnez tous les choix qui s'appliquent. Base : Population générale (N=3 100); Collectivités côtières (N=1 656); Peuples autochtones (N=624)

	Population générale	Collectivités côtières	Peuples autochtones
Recherche sur Internet (p. ex., Google)	78 %	81 %	78 %
Site Web de Transport Canada ou autres sites Web du gouvernement du Canada	49 %	58 %	46 %
Une personne qui travaille dans le secteur local du transport et de la sécurité maritime	14 %	17 %	15 %

Une organisation non gouvernementale œuvrant dans un domaine connexe (p. ex., ONG environnementale)	14 %	16 %	18 %
Une personne qui travaille dans le secteur de la navigation	13 %	15 %	11 %
Médias sociaux (p. ex., Facebook, Instagram, Twitter, LinkedIn, YouTube, Reddit)	13 %	13 %	13 %
En me rendant dans un bureau du gouvernement du Canada	12 %	11 %	16 %
Mes amis, ma famille ou mes connaissances	9 %	9 %	12 %
En appelant 1-800 O Canada	6 %	5 %	9 %
Je ne sais pas	7 %	6 %	6 %

Ces constatations indiquent l'évolution des préférences des Canadiens sur le plan de la recherche d'information sur les initiatives gouvernementales associées à la sécurité maritime, avec les recherches sur Internet qui continuent de dominer, mais avec des variations quant aux autres sources telles que les sites Web gouvernementaux et les organismes sans but lucratif. De plus, le degré de participation à la sécurité maritime influence quelque peu le comportement de recherche d'information. Les personnes qui indiquent une participation active ont plus tendance à rechercher de l'information sur les médias sociaux, tandis que celles qui participent moins ont tendance à utiliser les sites Web du gouvernement du Canada.

6. Participation aux séances de participation

Les Canadiens sont peu nombreux à effectuer une recherche active d'information ou à participer à la sécurité maritime. Conformément à ces constatations, un nombre encore plus petit de Canadiens (4 %) mentionnent participer à des séances de participation sur la sécurité maritime ou le Plan de protection des océans. Ces résultats correspondent à ceux des années précédentes.

Les peuples autochtones (5 %) et les habitants des collectivités côtières (5 %) sont tout aussi enclins à affirmer avoir pris part à une séance de participation que la population générale. Ces résultats sont inférieurs à ceux des années précédentes, lors desquelles de 9 % à 11 % mentionnaient leur participation. Parmi les Autochtones, c'est surtout ceux des zones côtières qui affirment avoir pris part aux séances de participation (14 % vs 2 % dans les zones non côtières).

TABLEAU 26 – Q18. Avez-vous déjà participé à une séance de participation (p. ex., une consultation ou une réunion publique) sur la sécurité maritime, la protection de l'environnement ou le plan de protection des océans? Base : Population générale (N=3 100); Collectivités côtières (N=1 656); Peuples autochtones (N=624)

	Oui	Non	Je ne sais pas
Population générale	4 %	94 %	2 %
Collectivités côtières	5 %	93 %	2 %
Peuples autochtones	5 %	93 %	2 %

La plupart des répondants qui ont pris part aux séances de participation affirment qu'elles étaient organisées par le gouvernement du Canada (45 %). Certains mentionnent d'autres organisateurs tels que des groupes environnementaux (25 %), leur province (20 %) ou leur administration locale (18 %). Les participants des collectivités côtières signalent une probabilité élevée que leur administration municipale ou locale (31 %) et le secteur de la navigation maritime (16 %) aient organisé ces séances.

TABLEAU 27 – Q19. Qui a organisé cette séance? Base : Population générale (N=139); Collectivités côtières (N=96); * Peuples autochtones (N=36)

	Population générale	Collectivités côtières	* Peuples autochtones
Le gouvernement du Canada	45 %	37 %	63 %
Des groupes environnementaux	25 %	21 %	24 %
Le gouvernement provincial ou territorial	20 %	21 %	34 %
Les administrations municipales ou locales	18 %	31 %	30 %
Le secteur de la navigation maritime	12 %	16 %	4 %
Les gouvernements autochtones	4 %	4 %	30 %
Autre (veuillez répondre de manière aussi détaillée que possible)	8 %	14 %	7 %
Je ne sais pas	8 %	2 %	1 %

* Base très faible pour les peuples autochtones. Les résultats ne fournissent qu'une orientation et ne sont pas statistiquement significatifs.

B. Constatations des entrevues avec les partenaires autochtones

La partie suivante renferme une analyse des constatations qualitatives des entrevues menées auprès des partenaires autochtones pour le projet de recherche. Elle se divise en quatre sous-parties :

1. Opinion des océans et de la navigation maritime
2. Connaissance du Plan de protection des océans
3. Forces et faiblesses du Plan de protection des océans
4. Préférences en matière de consultation

1. Opinion des océans et de la navigation maritime

Les partenaires autochtones ont exprimé une opinion détaillée et à facettes multiples quant à l'importance des océans du pays. Plus précisément, lorsqu'on leur a parlé de l'importance des océans et voies navigables du Canada, les partenaires autochtones interrogés étaient presque unanimes à montrer l'importance de ce domaine du point de vue traditionnel, culturel et spirituel, soit vivre en symbiose avec les écosystèmes aquatiques et les préserver. Cette perspective diffère du point de vue plus utilitaire exprimé par les intervenants du milieu maritime.

Pour les partenaires autochtones, les océans ont une valeur traditionnelle et ils sont d'avis qu'il faut enseigner aux jeunes générations les façons traditionnelles d'interagir avec les océans et les voies navigables. Comme l'a dit un partenaire autochtone :

« C'est très enraciné dans notre culture et nos croyances que l'eau, c'est la vie et nous devons la protéger pour les générations à venir. »

Sous un angle plus pratique, les partenaires autochtones mettent l'accent sur deux dimensions clés :

1. La subsistance
2. Les loisirs

L'opinion quant à la signification fonctionnelle des océans et des plans d'eau diffère entre les collectivités. Dans les régions nordiques éloignées, ils constituent des artères vitales pour la subsistance puisqu'ils fournissent des éléments essentiels tels que de la nourriture, du carburant, des soins de santé, des matériaux de construction et divers produits et services. Bien que certains groupes autochtones soulignent ces aspects vitaux, leur dépendance envers les océans pour ces nécessités varie. De plus, certains utilisent ces plans d'eau principalement à des fins récréatives.

Voici un commentaire qui résume parfaitement l'opinion des partenaires autochtones sur cette question :

« Pour nous, c'est depuis toujours notre principale voie de transport pour la chasse, la pêche et le commerce. Notre communauté a des rapports historiques remontant jusqu'aux chutes Niagara, Montréal et même Green Bay, dans le Wisconsin, donc nous empruntons les Grands Lacs de façon périodique. Maintenant, nos trajets sont plus courts... de la pêche récréative et faire participer les jeunes à la mobilisation des dirigeants autochtones en plein air. Nous cherchons à recréer le lien des jeunes avec notre territoire. Leur donner l'occasion d'en apprendre sur eux-mêmes, qui ils sont, leur trajet de vie et les défis qu'ils doivent relever. »

Lorsqu'on a demandé aux partenaires autochtones de passer d'une discussion générale sur les océans du Canada à la navigation maritime en particulier, les réponses variaient également en fonction de la proximité des collectivités aux couloirs de navigation. Pour certains, elle a une grande incidence et représente une grande source de préoccupation, tandis que d'autres affirment ne pas subir de répercussions directes. Bon nombre de partenaires autochtones dans cette dernière situation affirment quand même être préoccupés puisqu'il y a une incidence indirecte sur la qualité de l'eau dans leur collectivité et ils sont au courant de la hausse du trafic maritime dans les voies navigables à proximité.

Voici les principales préoccupations quant aux répercussions de la navigation maritime :

1. Le volume accru de navires qui a un effet sur la circulation, ce qui bloque l'accès à des zones traditionnelles de pêche et de navigation de plaisance et accroît le risque d'accident;
2. La pollution découlant de l'utilisation de ces navires;
3. Le risque accru de déversements;
4. La croissance excessive de certaines plantes aquatiques et espèces d'algues en raison des répercussions opérationnelles telles que le déversement d'eau de lestage.

Il faut noter que plusieurs représentants communautaires affirment également que leur préoccupation n'est pas uniquement associée aux navires, mais également aux paquebots de croisière et autres navires à passagers qui ont une incidence sur la circulation et l'environnement (p. ex., déversement d'eau de lestage).

En ce qui concerne la sécurité maritime, les partenaires autochtones donnent la priorité aux aspects suivants :

1. La sécurité des humains dans les navires (la formation des conducteurs et le respect de la réglementation, avoir de la formation et des infrastructures en place pour réaliser des opérations de sauvetage avec rapidité);
2. Le passage et l'utilisation sécuritaires des navires dans des zones désignées (protéger l'accès aux voies navigables et aux zones de pêche des répercussions de la hausse du trafic);

3. La protection des écosystèmes aquatiques.

Lorsqu'on leur demande d'évaluer le rendement du gouvernement du Canada en matière de sécurité maritime, en général, les répondants apprécient les efforts réalisés dans ce domaine. Cette perception est très influencée par la mise en œuvre du Plan de protection des océans et la hausse connexe des initiatives de sécurité maritime. Cependant, de nombreux répondants ont de la difficulté à fournir une évaluation définitive, mentionnant ne pas bien connaître les efforts continus et une perception qu'il reste encore des défis considérables. Certains sont d'avis que le Canada a eu de la chance d'éviter les importantes catastrophes maritimes pouvant révéler des lacunes, mais ils doutent du caractère adéquat des mesures prises pour s'y préparer. De plus, on constate une dose de scepticisme à savoir s'il y a assez de règlements et de ressources pour éviter les catastrophes et assurer un nettoyage rapide et efficace.

2. Connaissance du Plan de protection des océans

Bien que tous les partenaires autochtones interrogés connaissent le Plan de protection des océans à des degrés divers, la portée de leur compréhension varie. En général, ceux qui semblaient le connaître le mieux en ont été informés lors de présentations et de rencontres en personne et virtuelles. À l'inverse, les personnes qui ont cherché de l'information sur le site Web ou dans d'autres documents du gouvernement ont trouvé qu'il y a beaucoup trop de données et que le site Web est difficile à parcourir. Cette rétroaction est conforme aux observations des intervenants du milieu maritime.

Un des thèmes les plus communs entendus est qu'il est difficile de se faire une idée claire des objectifs primordiaux et des résultats attendus du Plan de protection des océans dans l'ensemble. Bien que les partenaires autochtones puissent en savoir beaucoup sur les initiatives auxquelles leurs collectivités prennent part, ils ne savent pas nécessairement comment le tout s'intègre dans le « grand tableau » du Plan de protection des océans.

« Je sais que ça comporte beaucoup d'éléments. Tellement en fait que je n'arrive pas à tout expliquer, sauf comment ça se répercute sur notre collectivité. Ses fonds servent à la formation et à la protection de l'environnement marin, à la sécurité des personnes, mais tout en comprenant que nos dirigeants communautaires peuvent partager leur expertise et la combiner à celle du gouvernement. Une de mes tâches est de faire la promotion du Plan de protection des océans au sein de la collectivité, mais c'est très difficile vu son envergure. »

À ce titre, la plupart décrivent le Plan de protection des océans en termes vagues, en mentionnant les domaines que le Plan de protection des océans cherche à aborder (la sécurité maritime, la protection de l'environnement, la formation, le matériel, la collecte de données et les partenariats autochtones). La plupart mentionnent que le Plan de protection des océans nécessite un financement considérable et de vastes efforts.

Plusieurs affirment que le Plan de protection des océans semble contenir de nombreuses initiatives utiles, mais à court terme et afficher le manque de cohérence et d'orientations

directrices habituel des plans. Ils sont d'avis que cette situation va probablement restreindre l'efficacité et les résultats globaux.

Quant au rôle que devrait tenir le gouvernement du Canada, voici les attentes :

1. Adopter des règlements qui couvrent, par exemple, les licences et permis des navires, l'entretien des navires et les parcours autorisés. Ils sont nombreux à mentionner que ces types de règlements sont nécessaires pour réduire au minimum les conséquences sur l'environnement;
2. Mettre ces règlements en application;
3. Éviter les déversements, ce qui comprend veiller à ce que les règlements soient rigoureux et appliqués afin de décourager les comportements de navigation dangereux;
4. Intervenir en cas de déversement. Les partenaires autochtones soulignent que la préparation est un élément clé de l'intervention en cas de déversement; il importe d'avoir les infrastructures et la formation adéquates en place pour intervenir rapidement en cas de catastrophe. Ils soulignent également l'importance de préciser sur qui repose la responsabilité du nettoyage, et ce, pour que chaque partie s'acquitte de ses tâches.

Plusieurs répondants ajoutent s'attendre à ce que le gouvernement du Canada consulte les communautés autochtones lors de l'élaboration des règles et règlements. Ils s'attendent aussi à de la transparence, comme la diffusion d'une rétroaction claire quant à la manière à laquelle les commentaires des Autochtones sont intégrés aux décisions prises. Comme le mentionne un partenaire :

« Il y a quelques années, on parlait de transporter des déchets nucléaires sur les Grands Lacs. Le public doit être informé de tout transport de marchandises dangereuses et pouvoir examiner la situation. Il faut nous faire participer. Consultez-nous, sérieusement, et non seulement avec une case à cocher. Assurez-vous que nos recommandations sont passées en revue ou prises en compte, avec un plan préliminaire et une occasion de le commenter. Nous voulons pouvoir consulter le rapport préliminaire. Ainsi, si nous voyons nos commentaires dans l'ébauche, nous avons un moyen d'en fournir d'autres. »

3. Forces et faiblesses du Plan de protection des océans

La plupart des partenaires autochtones ont une opinion favorable du Plan de protection des océans. Certains admettent avoir été septiques au début, mais être maintenant d'avis que le Plan de protection des océans s'est amélioré avec le temps.

En ce qui concerne les **forces du Plan de protection des océans**, on a mentionné plusieurs dimensions positives :

1. Sa grande quantité de fonds, qui témoigne de la portée de l'engagement de l'État;

2. La mention de zones que les partenaires autochtones conviennent en général comme étant importantes et précieuses, ce qui comprend la sécurité et la prévention des accidents, la formation et le matériel en matière d'intervention et la participation des communautés autochtones à la collecte de données;
3. Une consultation et une collaboration accrue avec les communautés autochtones.

Sur cet aspect, nous avons recueilli plusieurs commentaires représentatifs :

« Il y a des répercussions positives. Il est impossible d'affirmer qu'il n'y a pas eu d'incidence. Nous avons reçu une formation en premiers soins pour urgence maritime. Un jeune de 17 ans a appris des choses qu'il va partager avec ses amis et une personne de 80 ans a appris ce qu'elle n'aurait pas dû faire. Ce programme aura des répercussions sur les générations à venir. »

« J'ignore ce qui se passe ailleurs, mais nous avons une bonne relation avec Transports Canada. Nous nous rencontrons de façon périodique et tentons d'établir la participation des Autochtones par le biais d'un comité directeur; cet arrangement se déroule très bien pour nous. »

« Le point le plus positif, c'est de nous faire participer par l'observation. Il faut prolonger cette collecte de données année après année. Les conditions ont changé drastiquement... il est fondamental d'être sur les lieux, d'observer et de remarquer les changements. »

Bien que les perceptions générales du Plan de protection des océans soient favorables, les participants mentionnent des **points faibles** :

1. Pour que ce soit un vrai plan et pour que les participants aient plus confiance en son efficacité, le Plan de protection des océans doit comporter des objectifs clairs et mesurables, ainsi qu'un plan visant à évaluer son efficacité générale et à instaurer des leçons aux fins d'amélioration;
2. Pour de nombreux participants, le processus de demande de fonds est perçu comme étant complexe et pénible, en plus de nécessiter des ressources et des capacités rares au sein de nombreuses communautés autochtones;
3. Trop de temps est passé en consultation et en mise en œuvre, ce qui est difficile pour de nombreuses communautés où les ressources administratives sont limitées. Certains participants mentionnent l'avis que les interlocuteurs avec qui ils interagissent sont souvent des technocrates avec peu ou pas de pouvoir décisionnel. Par conséquent, on perd beaucoup de temps en conversations qui ne donnent aucune réponse;
4. Les participants sont d'avis qu'ils doivent souvent interagir avec des intervenants de nombreux services différents, avec des exigences différentes, ce qui peut entraver la progression. Ils sont nombreux à affirmer qu'il faut défaire les cloisonnements pour que tout le monde aille dans la même direction.

De plus, les partenaires autochtones offrent quelques **pistes d'amélioration** :

1. Il faut un moyen d'évaluer les répercussions des diverses initiatives individuelles et de consigner les apprentissages pour veiller à ce que les projets et les collaborations s'améliorent avec le temps;
2. Ils sont nombreux à se plaindre que les horizons de financement sont trop courts pour apporter des changements durables et ayant une réelle incidence; on recommande de les faire passer à au moins cinq ans;
3. En ce qui concerne les intervenants du milieu maritime, de nombreux partenaires autochtones désignent le roulement du personnel gouvernemental auquel ils sont confrontés comme constituant un problème, et ce, puisque ce manque de continuité complique l'établissement de relations fructueuses avec les membres des collectivités. Ce point est d'une importance particulière étant donné le scepticisme et le manque de confiance historiques envers l'État. De nombreux répondants mentionnent la nécessité de visites répétées par les mêmes interlocuteurs sur plusieurs années pour établir une véritable relation de confiance.

« Le roulement du personnel constitue un obstacle majeur. Nous en sommes à notre troisième personne-ressource autochtone avec le MPO. Je comprends que les employés souhaitent monter en grade, mais nous n'avons pas encore profité de constance avec une personne jusqu'ici. Je suis à mon poste depuis maintenant huit ans, mais au cours des trois dernières années, il y a eu trois personnes différentes au MPO. »

Il convient de noter qu'un représentant d'une collectivité de la côte ouest affirme que les conversations engendrées par le Plan de protection des océans ont remplacé ce qui, auparavant, était des négociations entre les gouvernements. Il est d'avis que les initiatives du Plan de protection des océans sont devenues une manière d'éviter d'affronter des enjeux de gouvernance plus fondamentaux :

« Notre intérêt a diminué au cours des dernières années parce qu'on n'a pas abordé la gouvernance. On a fait marche arrière en matière de gouvernance depuis le Plan de protection des océans. Avant, nous pouvions nous asseoir avec le gouvernement et tenir des conversations sur le déplacement des couloirs de navigation, ainsi que négocier les changements à leur apporter. Depuis le Plan de protection des océans, on ne fait que fournir de l'information sur différentes tribunes. Nous avons perdu de l'influence avec le temps. Le Plan de protection des océans n'est pas une conversation entre détenteurs de territoires. Ce n'est pas une conversation entre gouvernements et maintenant, quand nous nous déplaçons pour les rencontrer, ils se renvoient la balle. »

4. Préférences en matière de consultation

Les participants sont unanimes à dire que les rencontres en personne dans la collectivité constituent le format de consultation le plus efficace, pour les raisons suivantes :

1. Il s'agit de la manière la plus habituelle et populaire de mobiliser les membres des collectivités;
2. Les membres des collectivités ont ainsi l'occasion de poser leurs questions, ce qui facilite les échanges ouverts par rapport aux rencontres virtuelles;
3. Il est important d'établir la confiance et de démontrer à la collectivité que le gouvernement est sérieux et engagé dans ces partenariats.

Bien que les rencontres en personne soient privilégiées, de nombreux partenaires autochtones sont également ouverts aux rencontres virtuelles. Cependant, certains sont d'avis que la participation des membres âgés des collectivités ne sera pas aussi élevée lors de rencontres virtuelles. On perçoit également les médias sociaux comme étant une bonne façon d'interagir, surtout par les groupes communautaires de Facebook.

Les participants proposent les façons suivantes d'accroître la participation des collectivités et le renforcement des partenariats :

1. Rassurer la collectivité que le Plan de protection des océans constitue un engagement durable qui se poursuivra pendant de nombreuses années, ce qui pourrait vouloir dire bloquer les engagements en matière de financement au-delà des horizons d'un à deux ans; *« J'espère seulement qu'il s'agit d'une relation permanente. Moi et ma collectivité avons peur qu'un changement de gouvernement modifie le tout. Nous voulons que ce soit permanent. »*
2. Réduire le roulement du personnel et investir dans l'établissement de relations, ce qui pourrait comprendre envoyer les mêmes représentants rencontrer la collectivité en personne une fois l'an pendant quelques années, puisqu'il faut plusieurs visites et interactions pour établir une vraie confiance;
3. Montrer aux membres des collectivités que leur rétroaction est prise en compte, ce qui pourrait comprendre renvoyer un rapport préliminaire annoté ou des recommandations qui indiquent les changements et leur explication. À défaut de mettre en œuvre des recommandations découlant des consultations, on peut fournir des notes de délibérations qui permettent aux partenaires autochtones de savoir pourquoi les recommandations n'ont pas été considérées;
4. Partager un résumé « facile à digérer » des projets associés au Plan de protection des océans entrepris à l'échelle du pays pour que les membres des collectivités puissent constater le champ d'application du Plan de protection des océans. Un participant propose de créer une carte avec des drapeaux sur lesquels on peut cliquer pour de l'information sur les projets entrepris dans chaque région;
5. En ce qui concerne les collectivités riveraines, il faut préciser avec clarté que le Plan de protection des océans n'est pas exclusif aux collectivités côtières malgré l'utilisation du mot « océans » dans son titre.

C. Constatations des entrevues avec les intervenants du milieu maritime

La partie suivante renferme une analyse des constatations qualitatives des intervenants du milieu maritime interrogés dans le cadre du projet de recherche. Elle se divise en quatre sous-parties :

1. Opinion des océans et de la navigation maritime
2. Connaissance du Plan de protection des océans
3. Forces et faiblesses du Plan de protection des océans
4. Préférences en matière de consultation

1. Opinion des océans et de la navigation maritime

Les intervenants offrent un vaste éventail d'opinions sur les océans du Canada et leur signification pour leurs organismes respectifs. Pour commencer, tout le monde convient que les océans du Canada jouent un rôle essentiel dans l'économie du pays; ils contribuent à divers secteurs et procurent de nombreux avantages. Les intervenants interrogés soulignent que les océans du Canada représentent un élément vital de l'économie puisqu'ils soutiennent une grande gamme d'industries, fournissent des ressources précieuses et contribuent au bien-être de collectivités côtières. En conséquence, la protection des océans du Canada est importante et commence en comprenant la signification du mot « sécurité ». Pour un participant :

« La sécurité maritime est une combinaison de très nombreux facteurs. On parle d'un personnel qualifié, compétent et formé dans des rôles relatifs à la navigation maritime. On parle de normes de sécurité à bord concernant les mesures de protection en cas d'urgence, des normes pour l'équipement, de formulaires complets et des règlements connexes assujettis à la Loi sur la marine marchande du Canada pour une navigation sécuritaire. »

Lorsqu'on les incite à être plus précis, les intervenants indiquent quelques avantages clés des océans :

1. **La navigation et le transport**
2. **Le tourisme et les loisirs**
3. **La pêche**

De nombreux intervenants, surtout au Canada atlantique, décrivent une relation très utilitaire avec les océans du Canada. Ils font valoir que le Canada a un long littoral et de nombreux ports qui facilitent le transport maritime, relient le pays aux marchés internationaux, permettent le commerce et contribuent à la croissance économique. D'autres mentionnent que les océans et voies navigables du Canada attirent les touristes et les amateurs de plein air, ce qui contribue à l'industrie du tourisme.

De plus, ils sont nombreux à souligner l'importance particulière de l'industrie de la pêche, tant commerciale que récréative, et la grande contribution de cette industrie à l'économie canadienne, fournissant des emplois et un revenu à de nombreuses collectivités côtières.

Les intervenants de la Colombie-Britannique et de l'Arctique ont tendance à profiter d'une relation à facettes multiples avec nos océans. Ils mentionnent également la navigation, le tourisme et la pêche, mais élaborent rapidement pour inclure les éléments suivants :

4. La biodiversité et les écosystèmes

5. La recherche et l'innovation

6. L'emploi

Les intervenants sont également rapides à commenter les liens culturels et autochtones. Ils expliquent que pour les communautés autochtones, les océans ont une signification historique, culturelle, spirituelle et économique. De nombreux peuples autochtones comptent sur les ressources marines pour leur subsistance et leurs pratiques traditionnelles, soulignant l'importance de la gestion durable des océans. Ils mentionnent les efforts réalisés par leur organisme et l'État visant à reconnaître et améliorer cette réalité. Dans cet esprit, les intervenants admettent que des efforts de gestion durable et de conservation sont essentiels pour garantir les avantages continus de ces ressources océaniques pour les générations à venir.

On constate cette perspective dans des discussions ultérieures sur le Plan de protection des océans – les participants de la Colombie-Britannique et de l'Arctique sont davantage axés sur la manière à laquelle il recoupe les thèmes de durabilité, de protection marine et de réconciliation.

2. Connaissance du Plan de protection des océans

Les intervenants interrogés dans le cadre de la recherche savent en quoi consiste le Plan de protection des océans, mais la connaissance de ses particularités est très variable. La description d'un intervenant ontarien représente bien la compréhension générale, mais vaste de ce groupe :

« Il s'agit d'une initiative du gouvernement fédéral. Il établit des cibles associées aux aires protégées, des mesures de prévention de la pollution, une capacité accrue concernant les hydrocarbures, ainsi que les substances dangereuses et nuisibles. Comme vous le savez, la deuxième phase concerne en grande partie la participation des peuples autochtones. Dons, la participation des peuples autochtones des collectivités côtières. Cependant, elle aborde également les aspects environnementaux, les mesures de prévention, les mesures de remise en état et les mesures d'intervention. S'il y a un sujet sur lequel je peux moins me prononcer, c'est comment le tout s'intègre à l'économie bleue. Je n'arrive pas à cerner la place de l'économie bleue dans le tableau. Peut-être qu'un bon travail se fait déjà en la matière. »

Plus précisément, la plupart des intervenants décrivent le Plan comme un grand ensemble d'initiatives de financement visant à améliorer la sécurité maritime, à protéger l'environnement

marin du Canada et à soutenir le développement économique responsable. On décrit souvent le Plan comme étant de grande envergure et ambitieux. Lorsqu'on leur demande de préciser, les intervenants mentionnent des initiatives ayant pour but d'améliorer les dimensions suivantes :

1. Renforcer la capacité du Canada à éviter les incidents marins et à intervenir lorsqu'ils se produisent, comme les déversements d'hydrocarbures, les accidents impliquant des navires et autres situations d'urgence par le biais d'une meilleure coordination et d'une capacité d'intervention accrue. Comme le résume un intervenant :

« On parle de l'exploitation sécuritaire des navires dans les eaux canadiennes et ailleurs, parce qu'un déversement d'hydrocarbures survenant non loin de la frontière aura des répercussions sur notre population; si un navire coule ou est impliqué dans une collision, la coordination devient essentielle. Ça reste le gros de notre travail. »
2. Améliorer la sécurité maritime et la navigation par la mise en place de mesures telles que des systèmes de navigation améliorés, une meilleure gestion de la circulation des navires et l'établissement de mesures visant à réduire le risque de collisions entre navires. Comme le mentionne un intervenant, on a constaté une belle progression au cours des dernières années :

« Quand on pense aux mesures prises en matière de navigation... tant de choses ont changé. Tout d'abord, les progrès sur le plan du matériel accessible aux navires internationaux en vertu des normes de l'OMI. Ensuite, en 2004, le système d'identification automatique est devenu normalisé et répandu – on pouvait maintenant voir où les navires se trouvaient et avec un meilleur suivi, et ce, à des fins de navigation. »
3. Investir dans la recherche scientifique et les initiatives de surveillance afin de mieux comprendre les écosystèmes marins, d'évaluer les risques et de contribuer à un processus décisionnel fondé sur des données probantes pour la protection et la gestion durable des océans.
4. Favoriser la collaboration et les partenariats entre le gouvernement fédéral, les provinces, les territoires et les gouvernements autochtones, ainsi que les intervenants du secteur pour assurer une approche coordonnée et détaillée vis-à-vis de la protection marine et de la sécurité maritime.

La plupart des intervenants connaissent l'importance des « **partenariats autochtones** » quant au Plan de protection des océans. Ils comprennent que la collaboration avec les communautés autochtones et l'intégration des connaissances et de l'expertise autochtones dans le développement et la mise en œuvre de la sécurité maritime et des mesures de protection constituent une dimension dominante du Plan de protection des océans. Pour certains, le mot « partenariat » doit être précisé et d'une grande portée :

« Je crois que le gouvernement fédéral aura toujours un rôle à jouer en matière de navigation et de protection des océans puisqu'il est évident que nous avons besoin de produits et services. Toutefois, je crois que nous avons également besoin de cogouvernance, soit une collaboration

significative, parce qu'il est important de régir ensemble dans les territoires. Chaque nation doit décider dans quelle mesure elle veut participer. »

Cependant, certains ont l'impression que la portée et les détails associés au Plan de protection des océans sont très vastes et lourds, surtout les intervenants de petits organismes. Bien que le Plan soit louable, il peut être difficile d'en parcourir les différentes couches et de profiter au maximum des occasions de financement.

3. Forces et faiblesses du Plan de protection des océans

La majorité des intervenants aiment le Plan de protection des océans. Ils reconnaissent le caractère sérieux de l'engagement du gouvernement du Canada à protéger les océans et voies navigables du Canada, et ce, tant sur le plan du cadre financier que du dévouement aux politiques. Cependant, ils sont nombreux à laisser entendre que le titre « Plan de protection des océans » n'est pas approprié, puisqu'il ne s'agit pas tant d'un plan que d'une série d'initiatives concoctées avec souplesse. Pour la plupart, voici ce qu'un « plan » doit contenir :

1. Des objectifs stratégiques clairs;
2. Une feuille de route qui explique ce qui relie les initiatives et comment elles contribuent aux objectifs globaux;
3. Un processus d'évaluation du programme et des initiatives;
4. Un mécanisme d'examen du programme.

La plupart des intervenants ne trouvent pas ces éléments dans le cadre actuel du Plan de protection des océans ou ignorent leur présence. Plusieurs intervenants du milieu maritime commentent à savoir si le Plan de protection des océans constitue un « plan ». Par exemple :

« Je ne dirais pas qu'il s'agit d'un plan détaillé et transparent, ou d'un portrait clairement articulé de l'ensemble des initiatives. Où elles en sont, ce qui se passe avec elles et qu'est-ce qui a été financé dans le cadre du Plan de protection des océans dans les huit années écoulées depuis son lancement en 2016. Pourquoi? Il est difficile (ou la plupart des fonctionnaires conviennent qu'il est difficile) de définir le Plan de protection des océans et comment il se déroule. »

« Le gouvernement veut de la rétroaction pour concevoir un plan. S'il avait un plan à l'heure actuelle, ce serait une mauvaise nouvelle selon moi, puisqu'il ne serait pas détaillé. Je veux dire qu'il y a des cibles que le gouvernement souhaite atteindre. Bien sûr, notre point de vue n'est pas seulement canadien, mais international, soit dans l'angle du pourcentage de protection de l'océan. Ça dépasse donc le Canada maintenant, mais pour l'instant, on a une tonne d'idées et de concepts. On bouge vers la planification. On a donc une grande marge de manœuvre; malheureusement, on investit beaucoup d'argent. Ce point ne me semble pas avoir été considéré sur le plan stratégique. »

« Nous sommes probablement les personnes les mieux informées; nous avons assisté à tous les dialogues et sommes restées à l'affût. Par conséquent, nous savons probablement ce qui se passe, mais ce n'est pas assez pour être à l'aise de dire que nous comprenons très bien quels sont les projets financés, les projets terminés, ceux qui ne sont pas encore commencés, leur ampleur et leur portée. Il n'y a pas d'inventaire détaillé des projets et comment ils sont reliés et, à plus grande échelle, quel est leur lien avec les projets hors du Plan de protection des océans. »

« Je conviens que c'est un peu moins clair qu'un plan, que ce qu'on considère en général être un plan. »

En ce qui concerne les **forces du Plan de protection des océans**, on a mentionné plusieurs dimensions positives :

1. Le Plan de protection des océans réussit à renforcer les mesures visant à éviter les incidents maritimes et à intervenir lorsqu'ils surviennent, réduisant de ce fait les conséquences sur l'environnement des accidents tels qu'un déversement d'hydrocarbures;
2. Le Plan procure d'importantes occasions d'investissement dans les infrastructures maritimes, ce qui peut renforcer la sécurité générale des régions côtières du Canada;
3. Le Plan de protection des océans a comme objectif clair de mobiliser les collectivités locales, les groupes autochtones et les intervenants au sein du processus décisionnel associé à la sécurité maritime et à la protection de l'environnement. Plus important encore, il y a une nette reconnaissance de l'importance de la participation des communautés autochtones à la protection et la gestion des océans et voies navigables du pays;
4. Le Plan comprend un financement accru pour la recherche et les activités de surveillance pouvant contribuer à mieux comprendre les écosystèmes marins et ainsi favoriser un processus décisionnel et des mesures proactives éclairés.

Pour ce qui est des **faiblesses du Plan de protection des océans**, les intervenants mentionnent :

1. La réussite du Plan de protection des océans dépend fortement d'une mise en œuvre efficace et on perçoit le processus comme étant lent et très bureaucratique;
2. Le fort taux de roulement du personnel de l'État associé au Plan de protection des océans représente un obstacle de taille à l'efficacité du processus. Il entrave l'établissement de relations et de communications efficaces entre les intervenants et les responsables gouvernementaux et ralentit la progression. Un intervenant fait une évaluation très directe :
« Les forces intellectuelles ne sont plus ce qu'elles étaient et nous devons maintenant familiariser de nouvelles personnes en continu. »
3. L'absence d'objectifs stratégiques clairs peut restreindre la capacité à aborder les défis à long terme du changement climatique.

Ensuite, les intervenants offrent quelques **points généraux à améliorer** :

1. Renforcer l'engagement auprès des collectivités locales et des groupes autochtones pour veiller à tenir compte de leurs perspectives et leurs connaissances traditionnelles lors du processus décisionnel;
2. Investir dans les technologies de pointe pour assurer la surveillance en temps réel des écosystèmes marins, et ce, dans le but de déceler des menaces telles que des déversements d'hydrocarbures, la pêche illégale ou des incidents menant à de la pollution, et d'intervenir pour les éviter;
3. Accroître la familiarité avec le programme en instaurant des programmes pédagogiques visant à sensibiliser la population sur l'importance des océans et voies navigables du Canada;
4. Porter une attention accrue aux petites municipalités;
5. Faire preuve d'une plus grande transparence quant aux résultats du programme et à la manière à laquelle les fonds sont dépensés. Un intervenant mentionne que la première étape est de faire une « analyse judiciaire » des données financières;
6. Créer des mécanismes qui favorisent la rétroaction et la participation des intervenants dans l'évaluation et l'amélioration continues du Plan de protection des océans.

Sur ce dernier point, les intervenants s'unissent pour proposer de prendre des mesures non pas pour accroître nécessairement la quantité de consultations entre Transports Canada et les intervenants du Plan de protection des océans, mais bien la qualité de ces consultations.

4. Préférences en matière de consultation

Il y a un fort consensus sur la nécessité d'efforts visant à mieux comprendre le Plan de protection des océans. Peu importe le degré de familiarité des intervenants au Plan de protection des océans, la plupart jugent qu'il y a tout simplement trop d'information.

La plupart des intervenants ont consulté les sites Web du gouvernement du Canada pour obtenir de l'information et ils sont nombreux à exprimer leur frustration de ne pas être en mesure de trouver ce qu'ils cherchent. Ils décrivent les sites Web plus comme un dépôt de données qu'un guide utile pour de l'information. Ils ont de la difficulté à les parcourir et sont d'avis qu'ils ne sont pas interactifs ni très utiles.

Cela ne veut pas dire que les intervenants ne souhaitent pas interagir avec Transports Canada. En fait, la plupart communiquent souvent avec ce ministère. Les rencontres en personne et les tribunes/ateliers de dialogue constituent les options privilégiées et la plupart des intervenants ont pris part à ces types de consultations. Toutefois, ils sont nombreux à être déçus de leur expérience avec les rencontres et tribunes. Un intervenant décrit l'expérience comme un « engagement vers le bas ». Les intervenants sentent souvent qu'on leur parle à sens unique, en leur présentant une tonne d'information au lieu de prendre part à une discussion. D'autres ont commenté que les

rencontres et tribunes ressemblaient à des présentations, des comptes-rendus ou des séances d'information. Ou encore :

« On dirait que les gens de Transports Canada veulent tenir une réunion juste pour tenir une réunion. Il ne semble pas y avoir de but. Il n'y a aucune préparation à la rencontre. Ce n'est qu'une perte de temps. »

Quant aux autres méthodes de consultation potentielles, on ne remarque aucune préférence particulière. On remarque un effet générationnel par lequel les intervenants âgés préfèrent le publipostage direct et même un bulletin d'information, tandis que les jeunes intervenants préfèrent communiquer par les réseaux sociaux. Pour la plupart des intervenants, les balados constituent une option « intrigante », mais ils veulent plus de renseignements.

Au bout du compte, peu importe les préférences en matière de consultation, c'est la qualité de l'interaction qui compte le plus. Les intervenants interrogés ont une opinion très positive du Plan de protection des océans et ils souhaitent s'associer à Transports Canada pour contribuer de manière significative à l'atteinte des objectifs du Plan.

Annexe

Annexe A : Rapports sur la méthodologie de la recherche quantitative

Pollara a mené des sondages en ligne et des entrevues téléphoniques assistées par ordinateur avec n=3 100 personnes des quatre coins du Canada. On trouve ci-dessous une présentation détaillée de l'approche utilisée pour effectuer cette recherche.

Conception de l'échantillon

Le plan d'échantillonnage pour l'étude a été conçu par Pollara, conjointement avec Transports Canada. L'exigence pour la recherche comportait la collecte d'échantillons au sein des groupes suivants :

- Un échantillon de population générale de n=1 600 Canadiens de 18 ans et plus
 - Des quotas régionaux de n=300 au Canada atlantique, n=300 au Québec, n=300 en Ontario, n=50 au Manitoba, n=50 en Saskatchewan, n=50 en Alberta, n=450 en Colombie-Britannique et n=100 dans les territoires.
- Un suréchantillon de n=500 parmi les résidents de petites collectivités côtières – définies en tant que collectivités de moins de 30 000 personnes dans un rayon de 20 km de la voie maritime du Saint-Laurent, de l'océan ou des Grands Lacs
- Un suréchantillon de n=450 parmi les résidents de collectivités côtières moyennes – définies en tant que collectivités d'au moins 30 000 personnes, sauf la ville de Québec, le Montréal métropolitain, la région du Grand Toronto et de Hamilton et la région métropolitaine de Vancouver
- Un suréchantillon de n=500 Autochtones auto-identifiés

On a défini les collectivités côtières à l'aide des codes de région de tri d'acheminement. Lorsque les codes de région de tri d'acheminement fournis par le répondant n'étaient pas accessibles dans la liste prédéfinie ou couvraient tant des collectivités côtières que non côtières, on le classait dans une collectivité côtière en fonction des réponses qu'il a données dans le sondage.

On a principalement tiré l'échantillon parmi des personnes choisies de manière aléatoire dans un panel en ligne. Dans les territoires, nous n'avons pas réussi à tirer un échantillon suffisant avec les panels en ligne; il a donc été complété au moyen d'entrevues téléphoniques assistées par ordinateur.

Collecte de données

Les études ont été menées en français et en anglais, selon la préférence du répondant, du 5 décembre 2023 au 6 janvier 2024.

La page d'accueil du sondage en ligne et l'introduction au sondage téléphonique soulignaient que la participation au sondage était volontaire et que l'information fournie resterait privée et confidentielle, conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*. On a rassuré les participants que leurs renseignements identifiables ne seraient pas transmis à Transports Canada.

Les sondages ont été proposés aux répondants à la fois en français et en anglais, selon leur préférence.

Pollara a réalisé n=3 100 entrevues, soit un nombre supérieur aux n=3 050 précisés dans les quotas. Bien qu'on ne puisse pas attribuer de marge d'erreur aux sondages en ligne, un échantillon aléatoire de cette taille donne lieu à une marge d'erreur de +/- 1,8 %, 19 fois sur 20.

Le total de n=3 100 entrevues comprend :

- n=547 au Canada atlantique, n=544 au Québec, n=778 en Ontario, n=126 au Manitoba, n=78 en Saskatchewan, n=124 en Alberta, n=794 en Colombie-Britannique, n=109 dans les territoires
- n=1 656 dans des collectivités côtières, dont n=709 dans de petites collectivités côtières, n=574 dans des collectivités côtières moyennes et n=373 dans de grandes collectivités côtières
- n=624 chez les Autochtones
- n=2 571 en anglais et 529 en français

Parmi les n=3 100 sondages, n=3 060 se sont déroulés en ligne au moyen d'un panel en ligne choisi de manière aléatoire à l'échelle du Canada et n=40 se sont déroulés au moyen d'entrevues téléphoniques assistées par ordinateur avec les résidents des trois territoires.

Les participants en ligne ont consacré un temps médian de 13 minutes à remplir le sondage, tandis que les participants aux entrevues téléphoniques ont consacré un temps médian de 25 minutes.

Parmi les répondants ayant commencé le sondage, 18 % ne l'ont pas terminé. Ces réponses incomplètes n'ont pas été incluses dans l'ensemble de données final.

On a recueilli les données démographiques des répondants et les données finales ont été pondérées en fonction des proportions de Canadiens du recensement par âge et sexe dans chaque province et chaque territoire. Après la pondération de l'échantillon de population générale, une couche de pondération a été appliquée à l'échantillon de collectivités côtières pour s'assurer que la proportion de cet échantillon était représentée avec exactitude dans l'ensemble de données total. Dans la même veine, l'échantillon de peuples autochtones a été pondéré selon le nombre réel d'Autochtones au Canada, et ce pour assurer une représentation exacte de leur proportion dans l'ensemble de données total.

Contrôles de la qualité

Avant de lancer le sondage, Pollara a essayé le lien pour veiller à ce que le programme corresponde au questionnaire dans les deux langues et contienne l'utilisation appropriée des sauts et des répartitions aléatoires. On a procédé à un « pré-lancement » des données du sondage pour accéder au sondage et on n'a pas constaté de problème avec le libellé des questions. Pollara a examiné les données du pré-lancement avant de procéder au lancement intégral.

Totaux des répondants

Région	Total non pondéré
Canada atlantique	547
Québec	544
Ontario	778
Manitoba	126
Saskatchewan	78
Alberta	124
Colombie-Britannique	794
Territoires	109
Langue	Total non pondéré
Anglais	2 584
Français	532
Collectivités côtières	Total non pondéré
Petites	709
Moyennes	574
Grandes	373
Peuples autochtones	Total non pondéré
Qui habitent dans des collectivités côtières	211
Qui n'habitent pas dans des collectivités côtières	413
ÂGE	Total non pondéré
18 à 34 ans	740
35 à 49 ans	739
50 à 64 ans	864
65 ans et plus	757
Répondant	Total non pondéré
Hommes	1 375
Femmes	1 706
Autre	15
Je préfère ne pas répondre	4

Annexe B : Rapport sur la méthodologie de la recherche quantitative

Méthodologie

Pour l'élément qualitatif, des entrevues approfondies ont été menées avec 25 partenaires autochtones et 27 intervenants du milieu maritime entre décembre 2023 et janvier 2024, dont 10 entrevues menées au Canada atlantique, 13 en Ontario et en Colombie-Britannique, 7 au Québec et 9 dans les Prairies et en région nordique. Le tableau ci-dessous indique le nombre d'entrevues par groupe et le lieu des répondants :

Régions	Partenaires autochtones	Intervenants du milieu maritime
Canada atlantique	5	5
Ontario	5	8
Colombie-Britannique	8	5
Québec	2	5
Prairie et nord	5	4
Langue		
Anglais	23	23
Français	2	4

On a recruté les répondants à l'aide d'une liste de partenaires et d'intervenants fournie par Transports Canada.

Les répondants avaient l'option de réaliser les entrevues approfondies par téléphone ou par Zoom; ils ont tous choisi par Zoom. Les entrevues étaient planifiées (et replanifiées au besoin) pour convenir à l'horaire des personnes interrogées.

Les partenaires autochtones interrogés ont reçu une rétribution pour les remercier de leur participation.

Une note sur l'interprétation des résultats de la recherche qualitative

Il convient de noter que la recherche qualitative est une forme de recherche sur l'opinion publique, stratégique, sociale et scientifique. Les entrevues approfondies ne sont pas conçues pour aider à parvenir à un consensus ou pour prendre des décisions, mais plutôt pour obtenir toute la gamme des idées, attitudes, expériences et opinions d'un échantillon choisi de participants sur un sujet précis. En raison du petit nombre de participants, il n'y a pas de représentation fidèle sur le plan statistique de la population générale au sein de laquelle on les a choisis; de plus, on ne peut pas généraliser les constatations au-delà de ce nombre.

Glossaire

Le glossaire suivant explique les généralisations et interprétations des termes qualitatifs utilisés dans le présent rapport. On utilise ces mots lorsque des groupes de participants partagent un

point de vue précis et des thèmes émergents peuvent être signalés. À moins d'indication contraire, cela ne veut pas dire que le reste des participants sont en désaccord avec le point, mais plutôt que les autres n'ont pas commenté ou n'avait pas d'opinion arrêtée sur la question.

Généralisation	Interprétation de la généralisation
Peu	Terme utilisé quand moins de 10 % des participants ont répondu
Plusieurs	Terme utilisé quand moins de 20 % des participants ont répondu
Certains	Terme utilisé quand plus de 20 %, mais beaucoup moins de 50 % des participants ont donné des réponses semblables
Nombreux	Terme utilisé quand près de 50 % des participants ont donné des réponses semblables
Majorité	Terme utilisé quand plus de 50 %, mais moins de 75 % des participants ont donné des réponses semblables
Plupart	Terme utilisé quand plus de 75 % des participants ont donné des réponses semblables
Vaste majorité	Terme utilisé quand presque tous les participants ont donné des réponses semblables, mais il y avait plusieurs participants dont l'opinion différait.
Unanime/presque tous	Terme utilisé quand tous les participants ont donné des réponses semblables ou quand la vaste majorité des participants ont donné des réponses semblables et que le peu qui reste a refusé de commenter l'enjeu.

Annexe C: Questionnaire du sondage

INTRODUCTION

Nous vous remercions de prendre le temps de répondre à ce sondage sur des questions d'actualité.

Si vous préférez répondre au sondage en français, veuillez cliquer sur « Français » dans le coin supérieur droit.

Votre participation est volontaire et vos réponses demeureront entièrement confidentielles.

Ce sondage prend environ 15 minutes à remplir et est enregistré auprès du Service de vérification des recherches du Conseil de recherche et d'intelligence marketing canadien (CRIC) sous le code de projet 20231121-PO108. Cette enquête est menée par Pollara Strategic Insights pour le compte de Transports Canada.

Toutes les réponses au sondage sont anonymes. Toute information personnelle que vous fournissez est recueillie conformément à la *Loi sur la protection de la vie privée* et à la directive du Conseil du Trésor sur les pratiques en matière de protection de la vie privée. Outre la protection de vos données personnelles, la *Loi sur la protection de la vie privée* vous donne le droit de demander l'accès à vos données personnelles et de les corriger.

Pour de plus amples renseignements sur vos droits en tant que participant(e) ou sur nos pratiques en matière de protection des renseignements personnels, veuillez communiquer avec le coordonnateur de la protection des renseignements personnels de Transports Canada au 613-993-6161. Vous avez également le droit de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada à l'adresse www.priv.gc.ca si vous pensez que vos renseignements personnels n'ont pas été traités correctement.

Si vous avez des besoins particuliers en matière d'accessibilité pour répondre à cette enquête, veuillez contacter Pollara par courriel à l'adresse : information@pollara.com ou par téléphone au numéro suivant : 416-921-0090.

QUESTIONS À ÉLIMINER

SCR1. Dans quelle province ou quel territoire résidez-vous?

Terre-Neuve-et-Labrador
Île-du-Prince-Édouard
Nouvelle-Écosse
Nouveau-Brunswick
Québec
Ontario

Manitoba
 Saskatchewan
 Alberta
 Colombie-Britannique
 Yukon
 Territoires du Nord-Ouest
 Nunavut
 J'habite hors du Canada **[REMERCIER ET TERMINER]**

SCR2. Quels sont les trois premiers caractères de votre code postal (p. ex. A1A)?
[IL Y A UNE CASE DE RÉPONSE POUR INDIQUER LA RTA] [N'acceptez que les RTA canadiennes valides].

Z1. De quel genre êtes-vous?

Homme
 Femme
 Autre
 Je préfère ne pas répondre

SCR3A. Quelle est votre année de naissance?
[Disposer d'un champ de réponse pour saisir l'année de naissance. Prévoir l'option "Je préfère ne pas répondre".]
[SI L'ANNÉE EST 2006 OU ULTÉRIEURE, REMERCIER ET TERMINER]

[SI "JE PRÉFÈRE NE PAS RÉPONDRE" À SCR3A, AFFICHER SCR3B]

SCR3B. Dans lequel des groupes d'âge suivants vous situez-vous?

De 18 à 24 ans
 De 25 à 34 ans
 De 35 à 49 ans
 De 50 à 64 ans
 65 ans ou plus
 Je préfère ne pas **[REMERCIER ET TERMINER]**

SCR4. Êtes-vous citoyen(ne) canadien(ne)?

Oui
 Non **[REMERCIER ET TERMINER]**
 Je préfère ne pas répondre **[REMERCIER ET TERMINER]**

SCR5. Habitez-vous dans **une collectivité côtière**? C'est-à-dire une collectivité située à moins de 20 kilomètres d'un océan, du fleuve Saint-Laurent ou de l'un des Grands Lacs.

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

SCR6. Approximativement, combien d'habitants y a-t-il dans la ville, le village ou la localité où vous habitez?

- Région rurale ou localité de moins de 5 000 habitants
- De 5 000 à moins de 30 000 habitants
- De 30 000 à moins de 100 000 habitants
- De 100 000 à moins de 500 000 habitants
- 500 000 habitants ou plus
- Je ne sais pas

SCR7A. Vous identifiez-vous comme une personne autochtone (Premières Nations, Métis ou Inuit)?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas
- Je préfère ne pas répondre

[SI "OUI", À SCR7A, DEMANDER SCR7B]

SCR7B. Et laquelle des options suivantes vous décrit le mieux? Êtes-vous membre d'une Première Nation, Métis ou Inuit?

- Membre d'une Première Nation du Canada
- Métis du Canada
- Inuit du Canada
- Autre (*veuillez préciser*) :
- Je préfère ne pas répondre

[SI "PNdC" (CODE 1) À SCR7B, DEMANDER SCR7C]

SCR7C. Habitez-vous dans une réserve des Premières nations au moins six mois par an?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas
- Je préfère ne pas répondre

QUESTIONS DE L'ENQUÊTE

Q1. Sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie « pas du tout informé(e) » et 5 « très bien informé(e) », comment évalueriez-vous votre niveau de connaissance (c.-à-d. à quel point vous vous diriez informé(e)) concernant chacun des sujets suivants au Canada? **[CARROUSEL. NE PAS RANDOMISER]**

1. Les questions relatives à la sécurité maritime, y compris les pratiques de navigation sécuritaires
2. Les mesures prises pour protéger l'environnement marin
3. L'intervention maritime en cas de déversements, d'incidents et d'urgences en mer
4. La fiabilité et la solidité de la chaîne d'approvisionnement du Canada

[RÉPONSE]

- 1 – Pas du tout informé(e)
- 2
- 3 – Moyennement informé(e)
- 4
- 5 – Très bien informé(e)
- Je ne sais pas

Q2. Sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie « pas du tout important » et 5 « très important », dans quelle mesure chacune des dimensions suivantes est-elle importante pour vous? **[CARROUSEL. NE PAS RANDOMISER]**

1. La sécurité maritime, y compris les pratiques de navigation sécuritaires
2. La protection de l'environnement marin
3. L'intervention maritime en cas de déversements, d'incidents et d'urgences en mer
4. La fiabilité et la solidité de la chaîne d'approvisionnement du Canada

[RÉPONSE]

- 1 – Pas du tout important
- 2
- 3 – Moyennement important
- 4
- 5 - Très important
- Je ne sais pas

Q3A. Sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie « pas du tout confiant(e) » et 5 « très confiant(e) », dans quelle mesure êtes-vous confiant(e) par rapport au système de sécurité maritime du Canada?

- 1 – Pas du tout confiant(e)
- 2
- 3 – Moyennement confiant(e)
- 4

5 – Très confiant(e)
Je ne sais pas

[SAUTER 3B, SI "JE NE SAIS PAS" À 3A]

Q3B. Pour quelle(s) raison(s) exactement pensez-vous ainsi?

[QUESTION OUVERTE]

Aucune raison en particulier/ Je ne sais pas *[EXCLUSIVE]*

Q3C. Sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie « pas du tout confiant(e) » et 5 « très confiant(e) », dans quelle mesure êtes-vous confiant(e) que les espèces et les habitats marins sont protégés au Canada?

1 – Pas du tout confiant(e)
2
3 – Moyennement confiant(e)
4
5 – Très confiant(e)
Je ne sais pas

Q4. À votre connaissance, le gouvernement du Canada a-t-il mis en place des programmes, des règlements et/ou des activités pour : **[CARROUSEL. RANDOMISER]**

1. Prévenir les incidents, tels que les déversements d'hydrocarbures, qui contribuent à la pollution marine
2. Surveiller les incidents de pollution marine
3. Réagir aux incidents, tels qu'une marée noire, qui contribuent à la pollution marine
4. Collaborer étroitement avec les Peuples autochtones et les communautés côtières pour protéger les côtes, les voies navigables et les écosystèmes du Canada, et renforcer la sécurité maritime
5. Préserver la fiabilité et la solidité de la chaîne d'approvisionnement du Canada
6. Préserver et restaurer les habitats aquatiques dans les zones marines et côtières
7. Réduire l'impact de la navigation maritime sur l'écosystème marin du Canada
8. Créer des opportunités économiques pour les communautés situées à proximité des côtes et des voies navigables du Canada

[RÉPONSE]

Oui
Non
Je ne suis pas sûr(e)

Q5. Dans quelle mesure vous diriez-vous informé(e) sur le Plan de protection des océans du gouvernement du Canada?

Très bien informé(e)
 Assez bien informé(e)
 Peu informé(e)
 Pas du tout informé(e)

[SAUTER SI "JE N'EN AI JAMAIS ENTENDU PARLER" À Q5]

Q6. Avez-vous vu, lu ou entendu quoi que ce soit **au cours de la dernière année** concernant le Plan de protection des océans du gouvernement du Canada?

Oui
 Non
 Je ne suis pas sûr(e)

[SI OUI À Q6, DEMANDER Q7]

Q7. Que vous souvenez-vous d'avoir vu, lu ou entendu concernant le Plan de protection des océans?

[QUESTION OUVERTE]

Je ne me souviens pas / Je ne sais pas *[EXCLUSIVE]*

[SI OUI À Q6, DEMANDER Q8]

Q8. Où vous souvenez-vous d'avoir vu, lu ou entendu à propos du Plan canadien de protection des océans? Sélectionnez tous les choix qui s'appliquent.

Télévision
 Radio
 Journaux (imprimés ou en ligne)
 Journaux de quartier ou communautaires (imprimés ou en ligne)
 Magazines (imprimés ou en ligne)
 Médias sociaux (p. ex. Facebook, Instagram, Twitter, LinkedIn)
 YouTube
 Influenceur sur les médias sociaux
 Site web de Transport Canada ou autre site web du gouvernement du Canada
 Courrier du gouvernement du Canada
 Bouche-à-oreille (par un(e) ami(e), la famille ou une connaissance)
 Autre (*veuillez préciser de manière aussi détaillée que possible*)
 Je ne me souviens pas *[EXCLUSIVE]*

Q9. Depuis son lancement en 2016, le Plan de protection des océans a permis de renforcer la protection de nos côtes et de notre faune, d'améliorer la gestion du trafic maritime et des incidents, et de favoriser l'établissement de partenariats avec les communautés autochtones.

Voici certains aspects du Plan de protection des océans du gouvernement du Canada. Sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie « pas du tout important » et 5 « très important », dans quelle mesure chacun des aspects suivants est-il important pour vous? **[CARROUSEL. RANDOMISER]**

1. Inclure une participation plus significative des Canadiens, des peuples autochtones et des communautés côtières dans les initiatives visant à améliorer la sécurité maritime
2. Améliorer les temps de réponse et les actions en cas de déversements et d'incidents
3. Réduire l'impact de la navigation maritime sur les écosystèmes et les espèces marines du Canada, y compris les baleines dont l'espèce est menacée ou en voie de disparition
4. Protéger et restaurer les habitats aquatiques les zones marines et côtières
5. Régler le problème des navires abandonnés et enlever les épaves
6. Investir dans la recherche scientifique et en tirer parti pour soutenir des décisions fondées sur des données probantes en matière de sécurité maritime
7. Améliorer la sécurité maritime dans l'Arctique
8. Veiller à ce que les pollueurs soient tenus responsables du nettoyage du milieu marin en cas de déversements dangereux et dommageables
9. Créer des opportunités économiques pour les communautés situées à proximité des côtes et des voies navigables du Canada
10. Maintenir la fiabilité et la solidité de la chaîne d'approvisionnement du Canada

[RÉPONSE]

- 1 – Pas du tout important
- 2
- 3 – Moyennement important
- 4
- 5 - Très important
- Je ne sais pas

Q10. Le gouvernement du Canada a lancé le Plan de protection des océans en 2016. En vous basant sur ce que vous en savez, quel type d'impact pensez-vous que le Plan de protection des océans a eu, s'il y a lieu, sur les aspects suivants depuis son lancement? **[CARROUSEL. RANDOMISER DE A À J, PUIS TOUJOURS DEMANDER K EN DERNIER]**

1. Inclure une participation plus significative des Canadiens, des peuples autochtones et des communautés côtières dans les initiatives visant à améliorer la sécurité maritime
2. Améliorer les temps de réponse et les actions en cas de déversements et d'incidents
3. Réduire l'impact de la navigation maritime sur les écosystèmes et les espèces marines du Canada, y compris les baleines dont l'espèce est menacée ou en voie de disparition
4. Protéger et restaurer les habitats aquatiques les zones marines et côtières
5. Régler le problème des navires abandonnés et enlever les épaves
6. Investir dans la recherche scientifique et en tirer parti pour soutenir des décisions fondées sur des données probantes en matière de sécurité maritime
7. Améliorer la sécurité maritime dans l'Arctique
8. Veiller à ce que les pollueurs soient tenus responsables du nettoyage du milieu marin en cas de déversements dangereux et dommageables

9. Créer des opportunités économiques pour les communautés situées à proximité des côtes et des voies navigables du Canada
10. Maintenir la fiabilité et la solidité de la chaîne d'approvisionnement du Canada
11. La santé des côtes et des voies navigables du Canada, de manière générale

[RÉPONSE]

Impact très positif

Impact assez positif

Aucun impact

Impact assez négatif

Impact très négatif

Je ne sais pas / Je ne suis pas au courant

Q11. Le Régime canadien de préparation et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures a été instauré en 1995 dans le cadre d'un partenariat entre le gouvernement et l'industrie. En tant que ministre fédéral responsable du régime, Transports Canada est chargé d'établir et d'appliquer ses lignes directrices et ses règlements.

Sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie « pas du tout confiant(e) » et 5 « très confiant(e) », dans quelle mesure êtes-vous confiant(e) quant à la capacité du système canadien d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en milieu marin de faire chacune des choses suivantes?

[CARROUSEL. NE PAS RANDOMISER]

1. Prévenir les déversements d'hydrocarbures
2. Se préparer à réagir en cas de déversement d'hydrocarbures (marée noire)
3. Intervenir rapidement en cas de déversement d'hydrocarbures
4. Veiller à ce que les pollueurs soient tenus responsables des coûts liés au nettoyage du milieu marin et de l'impact sur les communautés touchées

[RÉPONSE]

1 – Pas du tout confiant(e)

2

3 – Modérément confiant(e)

4

5 – Très confiant(e)

Je ne sais pas / Unaware

Q12. À votre avis, quel rôle chacun des intervenants suivants devrait-il avoir dans le **développement de la sécurité maritime**, y compris la sécurité de la navigation? **[CARROUSEL. NE PAS RANDOMISER]**

1. Le gouvernement du Canada
2. Votre gouvernement provincial ou territorial
3. Votre administration municipale ou locale
4. Les gouvernements autochtones

5. Le secteur de la navigation maritime

[RÉPONSE]

- 1 – Aucun rôle
- 2
- 3 – Un rôle moyennement important
- 4
- 5 – Un rôle très important
- Je ne sais pas / Unaware

Q13. À votre connaissance, au cours des dernières années, quel rôle chacun des intervenants suivants a-t-il joué en matière de **sécurité maritime**, y compris l'instauration de pratiques de navigation sécuritaires dans votre région? **[CARROUSEL. NE PAS RANDOMISER]**

- 1. Le gouvernement du Canada
- 2. Votre gouvernement provincial ou territorial
- 3. Votre administration municipale ou locale
- 4. Les gouvernements autochtones
- 5. Le secteur de la navigation maritime

[RÉPONSE]

- 1 – Aucun rôle
- 2
- 3 – Un rôle moyennement important
- 4
- 5 – Un rôle très important
- Je ne sais pas / Je ne suis pas au courant

Q14. Sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie « pas du tout important » et 5 « très important », dans quelle mesure est-il important pour vous de participer ou de donner **personnellement** votre avis sur les décisions prises par le gouvernement du Canada en matière de sécurité maritime, y compris les pratiques de navigation sécuritaires et les interventions d'urgence, ainsi que la protection de l'environnement dans votre région?

- 1 – Pas du tout important
- 2
- 3 – Moyennement important
- 4
- 5 - Très important
- Je ne sais pas

Q15. Avez-vous déjà cherché des informations sur la sécurité maritime au Canada?

- Oui
- Non

Je ne sais pas

Q16. Où chercheriez-vous des informations si vous vouliez en savoir plus sur les programmes et les initiatives du gouvernement du Canada visant à protéger les côtes et les voies navigables du Canada? Sélectionnez tous les choix qui s'appliquent. **[MENTION MULTIPLE]**

Recherche sur internet (p. ex. Google)

Médias sociaux (p. ex. Facebook, Instagram, Twitter, LinkedIn, YouTube, Reddit)

Site web de Transport Canada ou autres sites web du gouvernement du Canada

En appelant 1-800 O Canada

En me rendant dans un bureau du gouvernement du Canada

Mes amis, ma famille ou mes connaissances

Une personne qui travaille dans le secteur de la navigation

Une personne qui travaille dans le secteur local du transport et de la sécurité maritime

Une organisation non gouvernementale œuvrant dans un domaine connexe (p. ex. ONG environnementale)

Autre (*veuillez préciser de manière aussi détaillée que possible*) :

Je ne sais pas

Q17. Dans quelle mesure est-il important que le gouvernement du Canada fournisse les informations suivantes au public? **[CARROUSEL. RANDOMISER]**

1. Incidence des accidents/déversements
2. Le bilan du nettoyage des déversements
3. Possibilités de formation à l'intervention en mer pour les habitants des communautés autochtones et côtières
4. Mise en œuvre de nouvelles réglementations dans le secteur de la sécurité maritime
5. Le bilan de la protection et de la restauration des habitats aquatiques dans les zones marines et côtières

[RÉPONSE]

1 – Pas du tout important

2

3 – Moyennement important

4

5 - Très important

Je ne sais pas

Q18. Avez-vous déjà participé à une séance de participation (p. ex. une consultation ou une réunion publique) sur la sécurité maritime, la protection de l'environnement ou le plan de protection des océans?

Oui

Non

Je ne sais pas

[SI OUI À Q18, DEMANDER Q19]

Q19. Qui a organisé cette séance?

- Le gouvernement du Canada
- Le gouvernement provincial ou territorial
- Les administrations municipales ou locales
- Les gouvernements autochtones
- Le secteur de la navigation maritime
- Des groupes environnementaux
- Autre (*veuillez répondre de manière aussi détaillée que possible*)
- Je ne sais pas

Q20. Sur une échelle de 1 à 5, où 1 signifie « pas du tout actif(ve) » et 5 « très actif(ve) », comment évalueriez-vous votre niveau d'implication en ce qui concerne le système de sécurité maritime du Canada?

- 1 – Pas du tout actif(ve)
- 2
- 3 – Moyennement actif(ve)
- 4
- 5 – Très actif(ve)

DÉMOGRAPHIE

Nous avons presque terminé, il ne reste que quelques questions à vous poser à des fins démographiques, afin de nous permettre de catégoriser vos réponses. Toutes vos réponses demeureront anonymes et confidentielles.

Z2. Quel est le plus haut niveau d'éducation formelle que vous ayez atteint?

- Études secondaires en partie ou moins
- Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent
- Apprenti enregistré ou autre certificat ou diplôme d'une école de métiers
- Certificat ou diplôme d'études collégiales/cégep ou d'études préuniversitaires
- Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat
- Baccalauréat
- Diplôme d'études universitaires supérieur au baccalauréat
- Je préfère ne pas répondre

Z3. Laquelle des catégories suivantes reflète le mieux le revenu total annuel de votre foyer, avant impôt, en incluant le revenu de tous les membres du foyer?

Moins de 20 000 \$
De 20 000 \$ à 39 999 \$
De 40 000 \$ à 59 999 \$
De 60 000 \$ à 79 999 \$
De 80 000 \$ à 99 999 \$
De 100 000 \$ à 149 999 \$
150 000 \$ ou plus
Je préfère ne pas répondre

Z4. Où êtes-vous né(e)?

Né(e) au Canada
Né(e) à l'extérieur du Canada
Je préfère ne pas répondre

Z5. Avez-vous un bateau?

Oui
Non
Je préfère ne pas répondre

Z6. Travaillez-vous dans le secteur maritime (p. ex. pêche, tourisme/transport maritime, travailleur portuaire)?

Oui
Non
Je préfère ne pas répondre

MERCI!

Votre opinion et vos commentaires sont importants, merci beaucoup d'avoir pris le temps de répondre à ce sondage.

Annexe D: Guide de discussion de l'entrevues approfondie

Guide d'entrevue avec les peuples autochtones

Introduction (5 minutes)

- Je m'appelle _____ et je travaille pour Pollara Strategic Insights. Je vous remercie de prendre le temps d'effectuer cette entrevue.
- *Demandez au participant de se présenter. (Confirmez son organisme et son emplacement.)*
- Cette entrevue approfondie est menée par Pollara Strategic Insights pour le compte de Transports Canada. Notre discussion portera sur le Plan de protection des océans et ses enjeux connexes. Nous vous avons invité à participer puisque vous êtes une partenaire clé sur ces enjeux. Ce n'est pas grave si vous ne connaissez pas le Plan de protection des océans; vous pouvez quand même répondre aux questions.
- Notre discussion dure environ 45 minutes. Cependant, n'hésitez pas à faire des pauses au besoin. Nous pouvons toujours terminer l'entrevue à un autre moment.
- Pollara vous transmettra la rétribution de 150 \$ par voie électronique dans les dix prochains jours ouvrables en remerciement pour votre participation. Puis-je confirmer l'adresse courriel à laquelle la rétribution sera envoyée?
- En vertu des normes pour la recherche sur l'opinion publique du gouvernement du Canada, je souhaite porter votre attention sur le (et confirmer votre consentement du) fait que la présente séance sera enregistrée en formats audio et vidéo pour que nous puissions l'analyser, si je devais comparer l'enregistrement à mes notes. Pollara se servira de ces enregistrements uniquement pour rédiger le rapport; ils seront détruits une fois le rapport final rédigé.
- [SI DES OBSERVATEURS SONT PRÉSENTS] Je tiens également à souligner que (INSÉRER LE NOMBRE) observateurs sont présents; ils regardent cette entrevue sur Zoom. Il s'agit d'employés de Transports Canada qui souhaitent entendre votre opinion sur ce sujet. Ils ne participeront pas à la discussion; ils ne sont là que pour écouter. Ils vont respecter la confidentialité de vos propos.
- L'intégralité de la discussion sera strictement confidentielle et aucun commentaire ni aucune réponse ne vous seront associés ou ne seront associés aux participants. Nous allons mener 50 entrevues approfondies sur ce sujet et le rapport final ne nommera pas les participants. Nous allons plutôt faire des commentaires du genre « la plupart des gens sont de cet avis » ou « quelques personnes partagent cette opinion ». Transports Canada ne sera pas informé quant à qui a et n'a pas participé aux entrevues.
- Aujourd'hui, je vais vous poser quelques questions. Sentez-vous libre d'exprimer vos réflexions et opinions et n'oubliez pas qu'il n'y a pas de bonnes ni de mauvaises réponses. Nous respectons et valorisons l'opinion de toutes et tous, alors veuillez parler avec franchise.

- Je ne travaille pas pour Transports Canada et je ne suis pas spécialiste du domaine; il se pourrait donc que je ne puisse pas répondre à vos questions. Cependant, si vous avez des questions, je vais les noter et tenter de vous obtenir une réponse dans les plus brefs délais. Je vous encourage à poser des questions, parce que je peux ainsi connaître les concepts que vous connaissez moins et les sujets sur lesquels vous souhaitez en savoir davantage.

Contexte (10 minutes)

1. Que représentent les océans et les voies navigables du Canada pour votre communauté?
 - a. (SONDER AU BESOIN) Pourquoi les océans et les voies navigables sont-ils importants pour votre communauté?
2. La navigation maritime¹ est-elle importante pour votre communauté? De quelle manière?
 - a. Quelle est l'incidence de la navigation maritime sur votre communauté (par le passé et maintenant)?
3. Quand vous entendez le terme « sécurité maritime », quelle est la première chose qui vous vient à l'esprit?
4. Quand on pense à la sécurité maritime sur le plan de la protection de la vie et de l'environnement par le mouvement sécuritaire de toutes les formes de transport par la voie des eaux, selon vous, quel est le rôle du gouvernement du Canada en matière de sécurité maritime?
 - a. (SONDER AU BESOIN) Comment percevez-vous le rôle du gouvernement du Canada en matière d'expédition sécuritaire?
 - b. (SONDER AU BESOIN) Comment percevez-vous le rôle du gouvernement du Canada lors d'incidents de pollution marine comme un déversement?
 - c. Dans l'ensemble, à quel point le gouvernement du Canada est-il efficace dans sa gestion de la sécurité maritime?
 - i. En fait-il assez?

Plan de protection des océans (20 minutes)

5. Avez-vous entendu parler du Plan de protection des océans? Croyez-vous bien comprendre le Plan de protection des océans?
 - a. (DANS L’AFFIRMATIVE) Présumez que je ne connais pas le Plan de protection des océans. Comment pourriez-vous me le décrire en 30 secondes?

¹ L'expédition de marchandises par les océans ou les voies navigables.

- b. (DANS L’AFFIRMATIVE) *Quand* avez-vous entendu parler du Plan de protection des océans. En avez-vous entendu parler au cours des deux dernières années?
6. Connaissez-vous le rôle des communautés autochtones dans la création et la prestation du Plan de protection des océans?
- a. Faites-vous partie de partenariats autochtones associés au Plan de protection des océans? (SI NON – En connaissez-vous?)
- i. (SI OUI – SONDER) Parlez-moi un peu de ces partenariats.
- ii. (SI OUI – SONDER) Avez-vous constaté de nouveaux partenariats ou des partenariats plus solides au cours des deux dernières années?
- b. Est-ce que vous et votre communauté participez ou planifiez participer à la prestation du Plan de protection des océans?
- i. (SI OUI – SONDER) De quelles façons?
- c. Dans le cadre du Plan de protection des océans, le gouvernement du Canada fournit aux communautés autochtones du matériel de formation pour aider à protéger les côtes et voies navigables du pays, dont la prévention des accidents et l’intervention en cas d’accident, ainsi que la production de travaux scientifiques associés à la sécurité maritime. Qu’en pensez-vous?
7. Qu’y a-t-il de positif concernant le Plan de protection des océans?
8. Que peut-on améliorer concernant le Plan de protection des océans?
9. Où obtenez-vous vos renseignements sur le Plan de protection des océans?
10. Comment le gouvernement du Canada pourrait-il favoriser la compréhension du Plan de protection des océans au sein de votre communauté? (ENREGISTRER LES RÉPONSES, PUIS DEMANDER SON OPINION DES ÉLÉMENTS CI-DESSOUS ET SI DES PERSONNES DE SA COMMUNAUTÉ SOUHAITENT PARTICIPER)
- a. Des rencontres en personne?
- b. Des rencontres virtuelles?
- c. Les médias sociaux?
- d. De l’information sur un site web?
- e. Le publipostage direct?
- f. Des tribunes ou ateliers de dialogue?
- g. Un bulletin auquel vous pouvez vous inscrire?
- h. Des balados?

- i. Autre chose?

Participation des Autochtones (10 minutes)

11. Êtes-vous d'avis que votre communauté doive tenir un plus grand rôle dans la protection des côtes canadiennes?
 - a. Quel serait le rôle tenu par votre communauté?
12. Croyez-vous que le Plan de protection des océans puisse aider les communautés autochtones à tenir un meilleur rôle dans les décisions entourant la sécurité maritime? Pourquoi/Pourquoi pas?
 - a. (SI NON, SONDER) Comment pourrait-on l'améliorer?
13. Le gouvernement du Canada recueille-t-il de l'information et de la rétroaction sur la sécurité maritime auprès de votre communauté?
 - a. Quels sont les moyens utilisés par le gouvernement du Canada pour faire la collecte d'information et de rétroaction?
 - b. Êtes-vous satisfait(e) de la manière à laquelle le gouvernement du Canada aide votre communauté à mieux comprendre le Plan de protection des océans et à y accroître sa participation?
14. Quelle est la relation que vous souhaitez voir votre communauté entretenir avec le gouvernement du Canada?
 - a. Comment peut-on affirmer si une relation entre le gouvernement et une communauté est fructueuse ou non?
15. Comment crée-t-on et entretient-on les relations entre le gouvernement du Canada et les communautés autochtones?
 - a. SONDER : quels sont les meilleurs moyens de s'assurer qu'il s'agit de partenariats efficaces?
 - b. Selon vous, quels sont les obstacles, le cas échéant, de l'établissement de relations entre le gouvernement du Canada et les communautés autochtones?
 - c. Le Plan de protection des océans constitue-t-il un programme efficace pour aider à établir et maintenir des partenariats fructueux?

Merci pour votre contribution! Je vais faire un suivi par courriel doté d'un mot de passe pour le transfert électronique lorsqu'il vous sera envoyé. Si vous éprouvez des difficultés ou ne voyez pas le transfert électronique dans les dix jours ouvrables, vous pouvez envoyer un courriel à l'adresse information@pollara.com.

Guide d'entrevue avec les intervenants du milieu maritime

Introduction (5 minutes)

- Je m'appelle _____ et je travaille pour Pollara Strategic Insights. Je vous remercie de prendre le temps d'effectuer cette entrevue.
- *Demandez au participant de se présenter. (Confirmez son organisme et son emplacement.)*
- Cette entrevue approfondie est menée par Pollara Strategic Insights pour le compte de Transports Canada. Notre discussion portera sur le Plan de protection des océans et ses enjeux connexes. Nous vous avons invité à participer puisque votre organisme est un intervenant clé sur ces enjeux. Ce n'est pas grave si vous ne connaissez pas le Plan de protection des océans; vous pouvez quand même répondre aux questions.
- Notre discussion dure environ 45 minutes. Cependant, n'hésitez pas à faire des pauses au besoin. Nous pouvons toujours terminer l'entrevue à un autre moment.
- En vertu des normes pour la recherche sur l'opinion publique du gouvernement du Canada, je souhaite porter votre attention sur le (et confirmer votre consentement du) fait que la présente séance sera enregistrée en formats audio et vidéo pour que nous puissions l'analyser, si je devais comparer l'enregistrement à mes notes. Pollara se servira de ces enregistrements uniquement pour rédiger le rapport; ils seront détruits une fois le rapport final rédigé.
- [SI DES OBSERVATEURS SONT PRÉSENTS] Je tiens également à souligner que (INSÉRER LE NOMBRE) observateurs sont présents; ils regardent cette entrevue sur Zoom. Il s'agit d'employés de Transports Canada qui souhaitent entendre votre opinion sur ce sujet. Ils ne participeront pas à la discussion; ils ne sont là que pour écouter. Ils vont respecter la confidentialité de vos propos.
- L'intégralité de la discussion sera strictement confidentielle et aucun commentaire ni aucune réponse ne vous seront associés ou ne seront associés aux participants. Nous allons mener 50 entrevues approfondies sur ce sujet et le rapport final ne nommera pas les participants. Nous allons plutôt faire des commentaires du genre « la plupart des gens sont de cet avis » ou « quelques personnes partagent cette opinion ». Transports Canada ne sera pas informé quant à qui a et n'a pas participé aux entrevues.
- Aujourd'hui, je vais vous poser quelques questions. Sentez-vous libre d'exprimer vos réflexions et opinions et n'oubliez pas qu'il n'y a pas de bonnes ni de mauvaises réponses. Nous respectons et valorisons l'opinion de toutes et tous, alors veuillez parler avec franchise.
- Je ne travaille pas pour Transports Canada et je ne suis pas spécialiste du domaine; il se pourrait donc que je ne puisse pas répondre à vos questions. Cependant, si vous avez des questions, je vais les noter et tenter de vous obtenir une réponse dans les plus brefs délais. Je vous encourage à poser des questions, parce que je peux ainsi connaître les concepts que vous connaissez moins et les sujets sur lesquels vous souhaitez en savoir davantage.

Contexte (10 minutes)

16. Pour que je puisse me faire une idée de votre contexte, parlez-moi un peu de votre rôle au sein de l'organisme; aussi, depuis combien de temps y travaillez-vous?
17. Que représentent les océans et les voies navigables du Canada pour votre organisme?
 - a. (SONDER AU BESOIN) Pourquoi les océans et les voies navigables sont-ils importants pour votre organisme?
18. La navigation maritime² est-elle importante pour votre organisme? De quelle manière?
 - a. Quelle est l'incidence de la navigation maritime sur votre communauté (par le passé et maintenant)?
19. Quand vous entendez le terme « sécurité maritime », quelle est la première chose qui vous vient à l'esprit?
20. Quand on pense à la sécurité maritime sur le plan de la protection de la vie et de l'environnement par le mouvement sécuritaire de toutes les formes de transport par la voie des eaux, selon vous, quel est le rôle du gouvernement du Canada en matière de sécurité maritime?
 - a. (SONDER AU BESOIN) Comment percevez-vous le rôle du gouvernement du Canada en matière d'expédition sécuritaire?
 - b. (SONDER AU BESOIN) Comment percevez-vous le rôle du gouvernement du Canada lors d'incidents de pollution marine comme un déversement?
 - c. Dans l'ensemble, à quel point le gouvernement du Canada est-il efficace dans sa gestion de la sécurité maritime?
 - i. En fait-il assez?

Plan de protection des océans (20 minutes)

21. Avez-vous entendu parler du Plan de protection des océans? Croyez-vous bien comprendre le Plan de protection des océans?
 - a. (DANS L’AFFIRMATIVE) Présumez que je ne connais pas le Plan de protection des océans. Comment pourriez-vous me le décrire en 30 secondes?
22. Votre organisme participe-t-il au Plan de protection des océans, en tout ou en partie?
 - a. (SI OUI, SONDER) Comment y participe-t-il?

² L'expédition de marchandises par les océans ou les voies navigables.

- b. (SONDER) Est-ce que votre organisme participe ou planifie participer à la prestation du Plan de protection des océans? De quelles façons?
23. Connaissez-vous le rôle des communautés autochtones dans la création et la prestation du Plan de protection des océans?
- a. Votre organisme a-t-il des occasions de travailler avec des partenaires autochtones sur les enjeux du PPO?
24. Qu'y a-t-il de positif concernant le Plan de protection des océans?
25. Que peut-on améliorer concernant le Plan de protection des océans?
26. Où obtenez-vous vos renseignements sur le Plan de protection des océans?
27. Comment le gouvernement du Canada pourrait-il favoriser la compréhension du Plan de protection des océans auprès des intervenants du milieu maritime? (ENREGISTRER LES RÉPONSES, PUIS DEMANDER SON OPINION DES ÉLÉMENTS CI-DESSOUS ET SI DES PERSONNES DE SON ORGANISME SOUHAITENT PARTICIPER)
- a. Des rencontres en personne?
 - b. Des rencontres virtuelles?
 - c. Les médias sociaux?
 - d. De l'information sur un site web?
 - e. Le publipostage direct?
 - f. Des tribunes ou ateliers de dialogue?
 - g. Un bulletin auquel vous pouvez vous inscrire?
 - h. Des balados?
 - i. Autre chose?

Participation des intervenants (10 minutes)

28. Êtes-vous d'avis que les intervenants du milieu maritime doivent tenir un plus grand rôle dans la protection des côtes canadiennes?
- a. Qui d'autre devrait tenir un plus grand rôle dans la protection des côtes canadiennes? (Par exemple : administration locale, société civile, entreprises, universités, etc.)
29. Croyez-vous que le Plan de protection des océans puisse aider le secteur maritime à tenir un meilleur rôle dans les décisions entourant la sécurité maritime? Pourquoi/Pourquoi pas?

- a. (SI NON, SONDER) Comment pourrait-on l'améliorer?
30. Le gouvernement du Canada recueille-t-il de l'information et de la rétroaction sur la sécurité maritime auprès de votre organisme?
- a. Quels sont les moyens utilisés par le gouvernement du Canada pour faire la collecte d'information et de rétroaction?
- b. Êtes-vous satisfait(e) de la manière à laquelle le gouvernement du Canada mobilise le secteur maritime concernant le Plan de protection des océans?
31. Quelle est la relation que vous souhaitez voir votre organisme entretenir avec le gouvernement du Canada?
- a. Comment peut-on affirmer si une relation entre le gouvernement et des groupes d'intervenants est fructueuse ou non?
32. Comment crée-t-on et renforce-t-on les relations entre le gouvernement du Canada et les organismes du secteur maritime?
- a. SONDER : Quels sont les meilleurs moyens de s'assurer qu'il s'agit de partenariats efficaces?
- b. Le Plan de protection des océans constitue-t-il un programme efficace pour aider à établir, maintenir et renforcer les relations avec les intervenants?

Merci pour votre contribution!